

Service : Affaires juridiques, Assurances, Assemblées

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 20 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Raymond Devos - 17, Rue Camille Desmoulins - 71230 SAINT-VALLIER, sous la présidence de M. David MARTI, président.

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémie PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ (Départ 21h09 – V-3) - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOJASKI - M. Félix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE - Mme Fabrice VESVRES - Mme Jocelyne BUCHALIK - Mme Céline JACQUET

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoulkader ATTEYE,
Mme Salima BELHADJ-TAHAR,
M. Frédéric MARASCIA,
M. Jean PISSELOUP,
M. Laurent SELVEZ (Arrivé 19h00 – III-5)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE jusqu'à 19h47 – II-5)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. LAUBERAT (pouvoir à M. Georges LACOUR)
Mme LEBEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. LUARD (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. MEUNIER (pouvoir à M. David MARTI)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. CHARDEAU Michel

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE	4
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	5
1. Installation d'une nouvelle conseillère communautaire - Madame Jocelyne BUCHALIK	5
2. Installation d'une nouvelle conseillère communautaire - Madame Céline JACQUET	5
3. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 25 septembre 2025	5
4. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.....	5
5. Rapport Social Unique 2024	6
6. Compte épargne-temps - Revalorisation des montants forfaitaires d'indemnisation	6
7. Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)- Remboursement des sommes engagées par les agents reconnus travailleurs handicapés	6
8. Direction des transports et de la mobilité - création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité	6
9. Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service affaires juridiques, assurances et assemblées - création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité	6
II - QUESTIONS FINANCIERES	7
1. Budget principal - Vote d'une décision modificative.....	7
2. Budget eau - Vote d'une décision modificative	7
3. Budget assainissement - Vote d'une décision modificative	7
4. Mise à jour des AP/CP.....	7
5. Rapport d'Orientation Budgétaire	9
III - DEVELOPPEMENT URBAIN	18
1. SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - SEM VAL de Bourgogne - Approbation du bilan de clôture de la concession d'aménagement	18
2. LE CREUSOT - Appel à manifestation d'intérêt (AMI) îlot Jean Jaurès - Modification du règlement	19
IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	21
1. Aide à l'immobilier d'entreprise - Signature d'une convention d'intervention avec la région Bourgogne Franche-Comté	21
2. Règlement d'intervention de l'appel à projets étudiants - Modification du règlement	21
3. Règlement d'intervention concernant les aides en investissement à destination des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche - Modification du règlement.....	21
4. Association Bourgogne centrale pour la promotion et le développement de l'abattoir d'Autun - Attribution d'une subvention	22
5. Union commerciale - Montceau Commerces - Versement d'une subvention - signature d'une convention d'objectifs.....	23
6. Comité des Fêtes de Blanzy - Opération Chèques Cadeaux 2025 - Versement d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs	23
7. TORCY - Zone Coriolis - Vente de terrains complémentaires à la société Virtuo Montchanin SCI	24
V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	25
1. Appel à projets challenge innovation - Classement sans suite	25
2. Contrat local de santé 2019-2024 - Autorisation de signature d'un avenant n°2	26
3. SPL Sud Bourgogne THD - Rapport d'activités de l'exercice 2024	32

4. SPL Sud Bourgogne THD - Rapport 2021-2024 des représentants de la CUCM au sein de la SPL	32
5. SPL Sud Bourgogne THD - Contrat de concession - Avenant n°3	32
6. Zéro artificialisation net - rapport triennal sur la consommation d'espace naturel agricole et forestier	33
7. Ecomusée - Désherbage des collections du centre de ressources documentaires	33
VI - DEVELOPPEMENT DURABLE	33
1. Régie intéressée du service public de l'eau potable - Choix du concessionnaire et autorisation de signature du contrat	33
2. Régie intéressée du service public de l'assainissement collectif - choix du concessionnaire et autorisation de signature du contrat	33
3. Fonds Solidarité Logement - renouvellement de la convention de participation financière à intervenir avec le Département de Saône et Loire	38
4. Propriétés boisées sous régime forestier - Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026.....	39
VII - PROXIMITE	39
1. Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux	39

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

M. le Président.- Saint Vallier qui nous accueille. Je remercie bien entendu le maire de Saint-Vallier, en l'occurrence le premier adjoint. Ah et bien (M. le Maire) est là. On va dire un petit mot d'accueil alors. Merci de nous accueillir, je ne t'avais pas vu. On a été bien accueilli, merci. Et on n'a pas trop froid pour l'instant.

Monsieur Michel CHARDEAU est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

M. le Président.- Bien, mes chers collègues, avant de commencer le Conseil, je vous dirai quelques mots bien entendu, comme je le fais d'habitude en introduction.

Peut-être commencer par un double hommage que je souhaite rendre avec vous à 2 personnes. L'une, Camille DUFOUR, qui nous a quitté cette semaine à 100 ans passés, puisqu'il avait fêté ses 100 ans le 30 septembre. Je ne vais pas refaire la carrière de Camille DUFOUR. Il a marqué son temps. Pour beaucoup d'entre nous en tout cas, c'est un départ qui nous a énormément touché. Il a été pendant trois mandats maire du Creusot et puis pendant deux mandats président de la Communauté Urbaine. Et dans des périodes qui n'étaient pas toujours très faciles, comme sa biographie le démontre en tout cas. Une personne, comme je le disais, qui a marqué son temps et puis qui était respectée de tous. Donc voilà, je comptais bien entendu lui rendre hommage à l'occasion de ce Conseil de Communauté.

Bien évidemment, j'étais loin de m'imaginer que notre collègue Gilda SARANDAO allait être arrachée à la vie, aux siens dans des conditions dramatiques. L'accident, la route... Accident mortel qui fait que Gilda ne sera plus parmi nous. Gilda, qui a été une déléguée communautaire très assidue, je tiens à le dire, qui manquait peu de réunions, quelles qu'elles soient, et qui avaient des convictions fortement ancrées en elle et une personnalité qui ne laissait personne indifférent. Donc voilà, nous, allons rendre hommage à ces 2 personnes. En votre nom à tous, j'adresse mes plus sincères condoléances, bien entendu aux familles respectives et aux proches, même si nous l'avons déjà fait les uns et les autres à d'autres occasions. En tout cas, ça me paraissait important que, en ces moments difficiles, même si Camille, c'est, je dirais, le cycle normal de la vie et on s'y était préparé. Mais c'est toujours un moment émouvant que de voir partir une personnalité comme Camille DUFOUR. Et puis Gilda SARANDAO, là, c'est un profond sentiment d'injustice que l'on peut ressentir. En tout cas, je le ressens comme ça. Mais je sais que beaucoup d'entre vous aussi, pour ne pas dire tous, d'être... voilà arraché aux siens et à la vie dans ces circonstances. Voilà, je veux... - je vous propose une minute de silence en hommage à Camille et Gilda. Je vous remercie bien mes chers collègues.

En ouverture de ce Conseil, je souhaite mettre en avant deux sujets. Le premier, ça ne va pas vous étonner, c'est bien entendu le débat d'orientation budgétaire qui va se dérouler dans quelques minutes. Et puis, en l'absence de Daniel MEUNIER, j'ai demandé à Jean-François JAUNET de le suppléer pour toutes les questions financières et je l'en remercie sur les orientations budgétaires. Mettre l'accent sur le brouillard, le temps est de circonstance, épais, dans lequel nous évoluons à nouveau au regard de la situation institutionnelle, au niveau national bien entendu, et qui malheureusement devient une habitude. Malgré cela, comme l'année dernière, l'exécutif communautaire a fait le choix – et choix que je qualifie de responsable – de maintenir le calendrier de préparation budgétaire et donc d'adoption du budget dans un mois à peu près, au mois de décembre. C'est un choix responsable, car le budget est nécessaire au bon fonctionnement des services et à la réalisation des projets. Choix responsable, car nos partenaires ont besoin de visibilité. Même si nous en manquons, nous, au niveau financier, nous nous devons de leur donner de la lisibilité, avec toute la prudence bien entendu que cela implique. Choix responsable, car la Communauté Urbaine assume pleinement l'exercice de ses compétences au service des habitants. Vous le verrez... Si nous arrivons à préserver les grands équilibres, malgré l'anticipation déjà intégrée, d'un impact – je précise à minima – a minima de 1,4 millions d'euros sur le fonctionnement. A minima. C'est en tout cas ce qui est déjà annoncé dans le futur projet de loi de Finances. Il y a encore des inconnus. Elles restent importantes et c'est pour cela qu'une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement se poursuit.

Second sujet sur lequel je reviens très rapidement, puisqu'on en parlera tout à l'heure, ça porte... qui porte sur l'eau et l'assainissement, puisque ce soir nous aurons à nous prononcer sur le choix du concessionnaire sur chacun des deux contrats et pour les neuf prochaines années, à l'issue d'un travail important, je tiens à le souligner, de négociations qui ne sont jamais simples, vous vous en doutez, et pour lequel je tiens à remercier le vice-président Jean-Marc FRIZOT et les services. Nous arrivons à des projets de contrats qui sont cohérents et équilibrés sur le plan économique, technique et en matière de niveau de service, puisque c'étaient les objectifs que nous avions fixés. C'est un enjeu majeur pour les années qui viennent, nous le savons, pour la Communauté bien entendu, mais aussi pour les

habitants. Et il fallait que nous réussissions cette négociation et que nous parvenions à nous projeter dans la sécurisation de l'exercice de ces compétences eau et assainissement, qui sont des compétences importantes pour le quotidien des habitants et le développement du territoire dans ces prochaines années. Voilà ce que je souhaitais dire très rapidement en ouverture de notre conseil. En vous remerciant de votre attention.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Installation d'une nouvelle conseillère communautaire - Madame Jocelyne BUCHALIK

2. Installation d'une nouvelle conseillère communautaire - Madame Céline JACQUET

M. le Président.- Et puis nous allons commencer à examiner les délibérations. D'abord saluer et installer deux nouvelles délégués communautaires, élus communautaires. Nous avons le plaisir d'installer et d'accueillir Madame Jocelyne BUCHALIK. Voilà. Bienvenue Madame. Et puis, et bien, Madame Céline JACQUET. Voilà. A qui nous souhaitons également la bienvenue. Mais quand j'ai fait l'appel, les noms figuraient déjà. C'est comme ça, il faut suivre l'ordre. Mais je tenais quand même à leur souhaiter la bienvenue. Merci.

Installation d'une nouvelle conseillère communautaire - Madame Jocelyne BUCHALIK

Le conseil décide :

- *De prendre acte de la désignation de Madame Jocelyne BUCHALIK en tant que conseillère communautaire.*

Observations : Prise d'acte.

Installation d'une nouvelle conseillère communautaire - Madame Céline JACQUET

Le conseil décide :

- *De prendre acte de la désignation de Madame Céline JACQUET en tant que conseillère communautaire.*

Observations : Prise d'acte.

3. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 25 septembre 2025

M. le Président.- L'adoption du procès-verbal du 25 septembre. Est-ce qu'il appelle des remarques avant adoption ? Non. Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Alors si vous avez un pouvoir, pensez bien à lever les deux mains. Merci.

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 25 septembre 2025

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 25 septembre 2025.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Les décisions qui ont été prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités dont nous devons prendre acte. Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarque. Nous prenons acte unanimement, je vous remercie.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Observations : Prise d'acte.

5. Rapport Social Unique 2024

M. le Président.- Nous avons ensuite le rapport social unique 2024. Je précise, pas 2025 comme d'habitude, je ne le présente pas, vous l'avez vusur les points essentiels en tout cas. S'il y a des questions avant d'en prendre acte ou des remarques, n'hésitez pas, sinon nous en prenons acte. Pas de remarque donc ? Je considère que nous prenons acte de ce rapport. Merci.

Rapport Social Unique 2024

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport social unique 2024.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

6. Compte épargne-temps - Revalorisation des montants forfaitaires d'indemnisation

7. Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)- Remboursement des sommes engagées par les agents reconnus travailleurs handicapés

8. Direction des transports et de la mobilité - création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

9. Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service affaires juridiques, assurances et assemblées - création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

M. le Président.- Nous avons toute une série de délibérations qui concernent le personnel, le compte épargne temps, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées. Les créations de postes au transport et à la mobilité, création d'un emploi et puis au niveau des affaires juridiques et de la commande publique, eh bien la création là aussi d'un emploi non permanent. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions sur ces délibérations ? Sinon je mets aux voix l'ensemble des délibérations, sauf si quelqu'un souhaite un vote différent, bien entendu. Personne ne souhaite un vote différent ? Donc je mets aux voix toutes ces délibérations qui concernent le personnel. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne votent pas ? Qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstient ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Compte épargne-temps - Revalorisation des montants forfaitaires d'indemnisation

Le conseil décide :

- *D'abroger pour partie la délibération n°10SGADL0375 du 8 juillet 2010 quant aux montants forfaitaires d'indemnisation des jours épargnés sur le compte épargne-temps. Les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées ;*

- *D'appliquer la revalorisation réglementaire des montants forfaitaires d'indemnisation des jours épargnés sur le compte épargne-temps des agents publics, comme suit :*

- *Catégorie A et assimilés : 150 € brut,*
- *Catégorie B et assimilés : 100 € brut,*
- *Catégorie C et assimilés : 83 € brut,*

- *D'appliquer pour l'avenir les montants forfaitaires d'indemnisation du CET prévus par la réglementation, sans qu'il ne soit nécessaire de délibérer à nouveau ;*

- *Précise que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre 012 du budget principal et des budgets annexes.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)- Remboursement des sommes engagées par les agents reconnus travailleurs handicapés

Le conseil décide :

- D'autoriser, dans le cadre des dossiers de demandes d'aide en cours ou à venir, le remboursement des sommes engagées par les agents reconnus travailleurs handicapés pour leurs besoins spécifiques, dans la limite du montant de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par la Communauté Urbaine ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à ces remboursements dans les conditions définies par la présente délibération,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Direction des transports et de la mobilité - création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Le conseil décide :

- De créer un emploi non permanent à temps complet de chargé d'exploitation des ouvrages de traversée du canal à raison de 35 h hebdomadaires relevant de la filière technique calibré sur le grade d'adjoint technique au sein de la cellule infrastructures électriques et électroniques du service signalisation, circulation et mobilier urbain de la Direction des Transports et mobilité pour une période de 9 mois sur la base d'un contrat accroissement temporaire d'activité du 01/03/2026 au 30/11/2026.
- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel pour une durée de 9 mois ;
- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus,
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service affaires juridiques, assurances et assemblées - création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Le conseil décide :

- De créer au sein du service affaires juridiques, assurances et assemblées de la direction des affaires juridiques et commande publique, un emploi non permanent à temps complet de gestionnaire d'assurances, emploi relevant de la catégorie B de la filière administrative sur le grade de rédacteur territorial, pour une durée de 12 mois sur la base d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité,
- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois;
- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération

Observations : Adoption à l'unanimité.

II – QUESTIONS FINANCIERES

- 1. Budget principal - Vote d'une décision modificative**
- 2. Budget eau - Vote d'une décision modificative**
- 3. Budget assainissement - Vote d'une décision modificative**
- 4. Mise à jour des AP/CP**

M. le Président.- Nous passons donc aux questions financières cette fois, avec le vote d'une décision modificative au niveau du budget principal, au niveau de l'eau, idem assainissement également, une mise à jour des

AP/CP et puis le rapport d'orientation budgétaire. Je laisse Jean-François JAUNET présenter ces rapports comme il le souhaite.

M. Jean-François JAUNET. - Je pense qu'on peut faire d'un seul bloc pour les quatre premières et puis on passera à la dernière.

M. le Président. - Très bien. Allons-y pour les quatre premières.

M. Jean-François JAUNET. - Donc ce sont des délibérations habituelles sur des décisions modificatives.

La première concerne le budget principal avec des régularisations comptables et des ajustements aux dotations et aux amortissements, un virement à la section d'investissement. En investissement, on a surtout des opérations liées à la fin de l'opération du Technopôle, avec notamment les récupérations de TVA et du FCTVA et des compléments d'ajustement d'opérations, notamment pour la résidence du centre-ville de Torcy qu'on reverra dans une des autres décisions modificatives, le fond de concours des chemins ruraux et aussi les travaux d'aménagement au Plessis. Avec enfin une dotation pour le versement d'avance sur les marchés.

Dans le cadre de la décision modificative numéro deux concernant le budget eau. C'est encore une fois des ajustements de dotation pour des dépenses imprévues, des redevances liées aux Agences de l'eau, l'allocation eau et puis des crédits de régularisation comptable.

Pour la partie assainissement, c'est encore une fois des régularisations comptables avec des rattachements, un virement à la section d'investissement et en investissement, on retrouve l'opération de résidence du centre-ville de Torcy qui est une opération importante pour cette fin de mandat et des dotations d'avance toujours sur des opérations de marchés.

Pour les AP/CP, vous avez les modifications dans le tableau qui sont comme toujours indiqués en rouge. Sur le budget principal, nous avons cette fois des ajustements au programme pluriannuel de voirie, au fond de concours pour les chemins ruraux, aux aménagements de proximité de voirie et de trottoir. Et puis il est aussi demandé d'autoriser l'autorisation de programme, la modification concernant le Plessis à Montceau, avec les paiements de crédit en conséquence. Sur l'AP multi budget, c'est là la résidence de Torcy qui est concernée. Concernant l'eau potable, on a aussi là des échéanciers, pardon, avec des crédits de paiement et des autorisations de programmes pour les opérations en lien avec les rénovations de réseaux eau potable et protection de la ressource.

Voilà pour ces quatre premières délibérations, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci. Des prises de parole sur ces délibérations ? L'une ou l'autre ? Pas de prise de parole. Est-ce qu'il y aura des votes différents selon l'une ou l'autre ? Non, très bien. Alors je mets ces quatre là aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Une là-bas. Pour ? Très bien merci.

Budget Principal - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*
- Observations : Adoption à la majorité.*

Budget Eau - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*
- Observations : Adoption à la majorité.*

Budget Assainissement - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*
- *Observations : Adoption à la majorité.*

Budget SPANC - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget SPANC, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*
- Observations : Adoption à la majorité.*

Budget ZAEC - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget ZA Économique et Commerciale, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Mise à jour des AP/CP

Le conseil décide :

- *D'approuver l'ensemble des ajustements présentés dans le rapport et figurant dans le tableau joint au présent rapport de certaines autorisations de programme.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Rapport d'Orientation Budgétaire

M. le Président. - Rapport donc sur les orientations budgétaires. Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET. - Bien, ce sera cette fois un peu plus long. Vous avez un document complet dans le projet de Rapport d'orientation budgétaire, avec une partie très détaillée et une partie sous forme de diaporama un peu plus synthétique. C'est sur celle-ci que je vais appuyer mes propos.

Nous avons dans un premier temps l'impact du projet de loi de Finances pour 2026. Un contexte qui est marqué à la fois par la poursuite de cette instabilité politique et d'un cadre budgétaire particulièrement contraint dans le cadre du redressement des finances publiques. On a quelques indicateurs macroéconomiques. La croissance du PIB qui est attendue ...qui était attendue à 0,9% pour l'année 2025 sera plutôt de 0,6 et la prévision pour 2026 serait de 1%. L'inflation pour 2025 serait de 2,2% et attendue pour 2026 à 1,3. Le taux de chômage lui reste à peu près identique à 7,5 et 7,4%. Par contre, là où il y a un enjeu, c'est sur le déficit public par rapport au PIB qui était, enfin qui devrait être en fin d'année à moins 5,3% avec l'objectif de passer sous la barre des 5% à hauteur de 4,7% pour 2026. La dette publique va continuer à croître puisqu'elle va passer de 111,9% du PIB à 112,4%. Et l'évolution des dépenses publiques, elle, va être contrainte puisqu'elle serait de 1% en 2025 et de 0,2% pour l'année prochaine.

Les grands axes de ce budget de l'État intègrent des mesures qui seront particulièrement difficiles dans le cadre du redressement des Finances publiques, avec notamment celles qui vont nous concerner, nous les collectivités : le renforcement du DILICO, dispositif de lissage conjoncturel qui serait doublé, qui était de 1 milliard en 2025, qui passerait à 2 milliards en 2026. La Communauté a échappé en 2025 à ce dispositif de lissage, mais, a priori, avec une enveloppe de 2 milliards, on serait forcément concernés. Donc ce dispositif de lissage, en fait il serait lié à une contrepartie, c'est à dire que si on fait des efforts, on pourrait nous rendre ultérieurement cette somme qui nous serait on va dire retenue sur le cadre du budget 2026. Bon je ne suis pas très optimiste, on a rarement vu des retours quand on nous dit : « on vous fait des promesses pour vous rendre de l'argent plus tard ». Je ne suis pas sûr que ce soit arrivé bien souvent. Donc une fois qu'on est entré dans le dispositif, je crois que cet argent il sera plutôt perdu, ce qui représente pour le territoire communautaire une perte d'1,4 million d'euros. C'est ce qu'a évoqué le Président dans son propos liminaire. Mais ce n'est pas la seule perte à laquelle on peut s'attendre. Il y en a d'autres qui sont très hypothétiques, puisque comme vous le savez c'est projet de la loi de Finances -notre parlementaire dans la salle pourra peut-être nous en dire plus mais ça bouge tous les jours - et en fait quelque chose qui est voté le lundi, et ben peut être qu'en fait ça sera remis en cause puisqu'il y aura la navette parlementaire avec le Sénat, il y aura le retour après au niveau de l'Assemblée, puis peut-être finalement à la fin ça sera des ordonnances qui définiront ce budget. Donc tout ce que je vais évoquer, ce sont des choses qui peuvent arriver avec la solution peut-être la moins défavorable qui est celle évoquée avec les 1,4 million d'euros, mais avec aussi des versions qui peuvent être beaucoup plus impactantes. L'écrêttement partiel de la dynamique de la part de TVA puisqu'au départ, on devait recevoir une part de TVA qui suivait à peu près son dynamisme, mais qui a été écrêtée en 2024 en partie. Et là ça va continuer avec une perte pour la Communauté qui sera estimée à environ 100 000 €. Des allocations compensatrices aussi, puisque

sur les pertes des bases de la taxe foncière et l'abattement forfaitaire sur les valeurs locatives des locaux industriels. Donc, il est évoqué une amputation de près de 25% de cette ligne budgétaire qui représenterait 1 million d'euros pour la collectivité. Ça concerne la contribution économique territoriale avec... qui est composée de la CFE, cotisation foncière des entreprises, et de la CVAE, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Le maintien actuel de la DGF, mais un maintien compte tenu de l'inflation, quelque part, ça correspond indirectement à une baisse, qui représenterait pour la Communauté Urbaine Creusot Montceau 300 000 € de baisse. L'unification du régime de FCTVA en N + 1, ça, on n'est pas concerné puisqu'on est dans le cadre des collectivités qui avaient déjà adopté un régime voilà différent. Par contre, on a une part de FCTVA qui était maintenant donnée pour le fonctionnement, qui elle serait supprimée. C'était quelque chose qui est arrivé il y a quelques années pour les élus communaux. Vous avez déjà vu arriver ça aussi ? Cette part qui était nouvelle, et bien il est proposé de la supprimer et donc ça représenterait une perte de moins de 100 000 €. On a le maintien de la hausse des cotisations à la CNRACL. Je vous rappelle que c'est +3% par an pendant 4 ans, qui représente pour le territoire communautaire 250 000 €. Mais ces 250 000 € sont à ajouter à ceux précédemment déjà faits et puis à ceux qui vont encore arriver.

Donc finalement, c'est quand même un montant global qui pourrait avoisiner les 3,5 millions dans le cadre le plus défavorable, donc la fourchette, c'est entre moins 1,4 et moins 3,5, ce qui n'est pas sans avoir des conséquences, on va le voir plus loin, sur la situation financière puisque vous avez des indicateurs qui ont été choisis par la collectivité pour un suivi au cours du mandat avec une partie de travail rétrospectif et prospectif. On avait des indicateurs, vous avez des codes de couleur avec et bien quand c'est une couleur rouge, ça veut dire qu'on n'est pas en très bonne situation. L'orange dit et bien qu'il faut être vigilant et le vert dit que c'est plutôt une bonne situation. Le taux d'épargne brute. Donc ça, c'est finalement la part des recettes dégagée par le budget de fonctionnement qui était plutôt favorable ces dernières années puisque vous avez dans le tableau les résultats des comptes administratifs 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, le prévisionnel 2025 et l'estimation 2026. On était grossièrement autour de 15 millions d'euros ces six dernières années. On s'attend plutôt à un atterrissage autour de 10 000 000. Donc c'est déjà, voilà quelque chose d'assez conséquent. L'épargne nette cette fois, c'est une fois qu'on a sur le taux d'épargne brute, fait la part de remboursement des emprunts. Et donc là, sur l'épargne brute, on avait des taux qui étaient plutôt proche...autour de 20% sur les différents comptes administratifs. On va tomber à 12%. 12,1 donc on commence à avoir une couleur légèrement orangée qui apparaît. Et sur la capacité de désendettement, c'est à dire le nombre d'années qu'il nous faudrait s'il fallait rembourser très rapidement la dette donc en fait on était par rapport à notre épargne, sur quelque chose qui tournait entre 4 et 5 ans, autour de 4 ans et demi. Et là on attend pour le prévisionnel 2025 plutôt 5,2 ans, donc on commence à dépasser les 5 ans. On va plutôt tendre sur proche de 8 ans en 2026, donc là on commence là aussi à avoir un vert qui s'éclaircit fortement. Donc cette dégradation des ratios, elle va bien évidemment dépendre de ce qui sera finalement soit votée, soit définie par ordonnance pour le projet de budget 2026. Donc on aura plus d'informations peut être qu'au cours du mois de décembre, mais ce n'est pas certain. On va voir à quelle sauce nous serons tous croqués.

Sur les principales orientations pour notre collectivité. Donc il a été demandé au service par rapport à cette crainte de participation au redressement des Finances publiques qui sera importante, de veiller à maintenir des efforts sur les charges de fonctionnement et puis de proposer de poursuivre les actions de modernisation des pratiques de l'action publique. Alors c'est un exercice qui est difficile, parce qu'on ne peut pas agir forcément à tous les niveaux de la même façon, selon aussi les directions. Concrètement donc, les dotations prévues doivent être équivalentes à celles du budget primitif 2025, moins les enveloppes allouées à des événements exceptionnels sur l'année 2025. Et en investissement, c'est de poursuivre la continuité des opérations en cours ou leur achèvement pour celles qui sont bien avancées. Et puis d'être très prudents sur les recettes de façon à plutôt, si les choses se passent bien, avoir des bonnes surprises plutôt que des mauvaises. Les ressources, elles sont attendues pour l'année 2026 à hauteur de 78,1 millions d'euros, en prenant compte uniquement du 1,4 million qui avait été évoqué par le Président sur son discours liminaire. Donc pas forcément la version la plus dure, mais la version qui serait la plus soft. Sur cette évolution des recettes, elle serait en baisse de 1,3% par rapport au budget primitif 2025 et à 1,7% par rapport au budget total voté après donc la reprise des résultats.

Sur les charges, donc les charges de fonctionnement, elles sont, elles seraient consolidées à hauteur de 68,6 millions d'euros, donc une très légère diminution de 0,1% par comparaison au budget primitif 2025. Les charges à caractère général, elles, évoluerait à moins 0,6%, donc un effort important est fait. Les charges de personnel, elles seraient à +1,2% et les charges financières à moins 4,8% et +0 7% pour les subventions et les participations. Les charges à caractère général représenteraient donc 42% de ce budget. Les charges de personnel 33%, les atténuations de produits 11%. Les charges de gestion courante 11%. La charge financière, 3%.

Concernant la structure de la dette, donc, elle serait au total à une hauteur, au 31 décembre de cette année, d'un peu moins de 105 millions d'euros, 75 millions environ pour le budget principal et à peu près 15 millions d'euros pour les 2 autres, le budget eau et le budget assainissement. Vous avez bien évidemment tout le détail dans la partie

longue du rapport. On a des emprunts qui ont une durée de vie moyenne de 16 ans pour le budget principal, de 25 ans pour l'eau et de 23 ans environ pour l'assainissement. On sait que sur les budgets eau et assainissement, les durées de vie moyennes sont aussi liées aux durées d'amortissement, puisque ce sont des choses qui ont des durées d'amortissement beaucoup plus longues, ce sont des installations qui restent en service pendant des dizaines d'années. Donc il n'y a effectivement pas la même durée d'amortissement que sur le budget principal. Nous avons quatre prêteurs principaux qui sont la SFIL, l'Agence France locale, la Banque des territoires et la Caisse d'épargne, avec des taux moyens actuels qui sont encore relativement bas puisque sur le budget principal on est à 2,48%, sur le budget haut à 2,87% et sur le budget assainissement à 2,09. La plupart de nos emprunts sont des emprunts à taux fixes sur le budget principal, puisque c'est presque 86% et 14% pour les emprunts à taux variables. Je rappelle que les emprunts à taux variables sont, en fait, liés au livret A, avec une marge, mais donc ce sont quand même des emprunts très sécurisés. On n'a plus d'emprunt à risque. Sur l'eau, c'est plutôt 42% à taux fixe et 58% à taux variable. Et pour l'assainissement, on passe à 63% pour le taux fixe et 36%- 37% pratiquement pour le taux variable.

Concernant l'investissement, je vous rappelle les quatre grands objectifs de notre plan de mandat 2021/2026 : la transition écologique au cœur de la vie quotidienne, la cohésion sociale et territoriale, l'identité de la Communauté Urbaine, le développement économique et l'enseignement supérieur, le développement numérique et la création d'une Smart communauté. Donc le budget consacré à ces investissements sur le mandat, je vous rappelle qu'il est à une hauteur de 138 millions d'euros. On l'avait augmenté il y a quelques temps pour mettre à jour en fonction des projets et puis aussi des moyens dont on a pu disposer. Vous avez un graphique qui montre que ces budgets d'investissement ont été finalement à peu près en général, entre 20 et 25 millions d'euros par an, sauf sur le budget 2025 qui est un budget de fin de mandat, donc qui a été porté à plus de 30 millions d'euros puisqu'il y a des opérations conséquentes, je pourrais rappeler les opérations en lien avec le cinéma, la place de Schneider, le Plessis. Voilà des opérations conséquentes en termes de financement. Et puis donc le budget 2026 qui lui est plutôt un budget de fin de mandat, puisqu'il serait autour de 15 millions d'euros. C'est essentiellement la poursuite d'opérations qui se terminent, comme celles que j'ai pu évoquer. Nous avons, pour financer ces investissements, des emprunts qui sont prévus à hauteur d'environ 8,5 millions d'euros, des dotations aux amortissements, des virements de la section de fonctionnement à hauteur de 3,4 millions d'euros des subventions. Voilà pour ce qui est de l'investissement, ce qui représente tout budget confondu en termes d'investissement : 36 millions d'euros, puisque je l'ai évoqué autour de 15 millions d'euros pour le budget principal. Les budgets eau potable, eux, seraient autour de 9 millions d'euros. Celui d'assainissement collectif un peu moins de 7 millions d'euros. Et puis nous avons les deux budgets économiques sur la zone Coriolis 2 millions d'euros et sur les autres Zones d'activité à hauteur de 1,3 millions d'euros. Ce qui est important pour les budgets annexes, ça a été évoqué aussi dans les propos liminaires du Président, nous allons, c'est marqué... l'année 2026 est marquée par le fait que nous allons maintenant basculer sur les nouveaux contrats de régie intéressée si nous délibérons en ce sens à la fin de ce Conseil. Et puis nous avons prévu déjà de longue date que ces budgets seraient aussi alimentés par une hausse en lien avec l'inflation et pour le budget de l'assainissement collectif, une hausse qui est prévue sur plusieurs années et qui va se poursuivre de 5,6%. Je rappelle que finalement, ces décisions, qui sont importantes, elles ont fait preuve finalement du courage qu'on a pu avoir dans cette salle. Parce que finalement, quand on gouverne, gouverner c'est prévoir et prévoir, c'est anticiper. Ça veut dire que quand on a des investissements importants à faire, notamment sur ces budgets eau et assainissement, et bien on est bien obligés de prendre des décisions qui ne sont pas forcément toujours faciles à expliquer, faciles à comprendre pour nos administrés, mais qui sont essentielles pour pouvoir maintenir un service public efficient et notamment sur l'essentiel qui est et bien finalement que chaque personne puisse disposer de l'eau potable quand il ouvre le robinet. Donc voilà, on a été courageux, on a fait ce qui était à notre avis salutaire pour pouvoir financer nos travaux et donc c'est important de dire que faire preuve de courage c'est nécessaire quand on est en charge de ces questions. Merci à vous tous et puis et bien le débat est ouvert pour ceux qui voudraient prendre la parole.

M. le Président.- Alors, prises de parole suite à l'intervention de Jean-François JAUNET ? Qui souhaite intervenir sur le débat d'orientation budgétaire ? Monsieur LANDRE. Il y a d'autres interventions ? Laëtitia MARTINEZ. Jean-Claude LAGRANGE. On y va pour ces trois-là. Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui, merci. Alors effectivement, quand on lit ce débat d'orientation budgétaire, vous avez parlé dans votre intervention préliminaire de brouillard... bon, c'est évidemment ce qui prédomine. On peut quand même imaginer que la plupart des amendements qui sont votés actuellement à l'Assemblée nationale ne seront finalement pas adoptés, ce qui va renforcer le brouillard dans lequel toutes les collectivités territoriales vont vivre jusque au 31 décembre. On peut quand même supposer que la situation au 31 décembre sera, à force de négociation, puisque ça a déjà été vécu les années précédentes, moins pessimiste que ce qui est annoncé aujourd'hui. Néanmoins, je partage avec vous le fait qu'il vaut mieux partir sur des scénarios difficiles pour la collectivité, c'est à dire avec un

niveau de ressources moins important, que de se projeter dans un avenir radieux vu la situation des finances de l'État et la situation parlementaire qui risque pendant encore au moins un an et demi d'être particulièrement complexe. Ce que je vois dans ce débat, enfin dans ce rapport d'orientation budgétaire qui est un rapport qui est le dernier rapport du mandat, donc qui est forcément moins riche, en tout cas sur la partie investissement puisqu'on arrive au terme de d'un certain nombre de d'investissements que vous avez engagé pendant le mandat et qu'on a déjà débattu. Ce que je vois, c'est que les ratios effectivement sont en dégradation, dans la lignée de ce sur quoi avait alerté Daniel MEUNIER l'année dernière, notamment l'endettement potentiel et l'épargne. Et que nous risquons d'arriver dans une situation d'effet de ciseaux pour le territoire si - je le redis ici - si nous ne changeons pas radicalement de priorité dans la façon dont on conçoit les politiques publiques du territoire et dont, in fine, on veut en dégager des ressources. Parce que, vous le soulignez, la DGF continue de baisser, mais elle continue de baisser parce que la population malheureusement continue de baisser sur le territoire et en réalité il n'y a pas ici les chiffres définitifs mais on voit qu'il y a une espèce de maintien pour la CUCM ces dernières années parce qu'il y a des dotations complémentaires qui ne sont pas des dotations favorables à la bonne santé économique et sociale du territoire qui viennent compléter ou en tout cas compenser une partie de la baisse de la DGF. Et à côté de ça, il y a des impôts. Et bon, on sait que vous avez créé un taux de taxe foncière pendant le mandat. Vous avez créé ou augmenté un nombre important de taxes et d'impôts. Et je veux dire que puisque vous les listez ici, vous avez notamment créé des impôts qui vont se détruire eux-mêmes. Je pense à la taxe sur les locaux commerciaux vacants qui, maintenant qu'on en voit un peu l'efficacité, en tout cas les résultats concrets dans les villes, n'atteint, et c'était prévisible, pas ces objectifs puisqu'elle va à terme générer peu de revenu pour la CUCM, parce que soit certaines friches, notamment les enfin ce que vous appelez des friches, mais qui sont en fait les petits locaux commerciaux, essentiellement de centre-ville, vont disparaître, être transformés en logements et parce qu'il y aura des biais de contournement qui seront trouvés sur d'autres locaux avec notamment des mécanismes certainement de location temporaire ou de location pour des sociétés propriétaires à des filiales. Et donc on arrive à une ressource fiscale qui va à la fois s'éteindre d'elle-même et qui a pour effet concret de détruire toute possibilité de réimplantation d'activités dans les centres villes. Parce qu'on voit bien que les cellules commerciales, que malheureusement, parce que la population est moins là, les propriétaires n'arrivent pas à louer et bien surtaxées, commencent à se transformer en logement. Il y a aussi dans les ressources fiscales une légère - vous la présentez ainsi - une légère augmentation de la cotisation foncière des entreprises. Là aussi, vous avez choisi d'augmenter la cotisation foncière des entreprises de base, c'est à dire pour les petits commerçants, les petits artisans. On voit que pour certains, j'en ai encore rencontré un ce matin, c'est extrêmement compliqué parce que ça peut correspondre à une somme de plusieurs centaines d'euros qui correspond quasiment pour certains à un mois de revenus. Et je pense que là aussi, on prend exactement - dans un territoire qui n'est pas en dynamisme démographique - le chemin inverse de ce qu'il faudrait prendre. C'est à dire qu'on aurait plus de ressources fiscales s'il y avait plus d'activité et si on n'obérait pas l'activité en accroissant la pression fiscale et les taxes sur les plus petits. Et donc finalement ce rapport d'orientation budgétaire, il montre que, à la fois sur les - en tout cas pour la partie ressources - à la fois sur les dotations et sur les impôts. Et bien si on ne prend pas conscience rapidement qu'il faut changer radicalement de direction et bien cet effet de ciseaux qui est décrit, ou en tout cas qui apparaît en fond, rapport après rapport, il va frapper le territoire de la Communauté Urbaine de plein fouet et peut-être qu'il le frappera avant ou après. Peut-être aussi que la Communauté Urbaine subira de par son statut de Communauté Urbaine qui est un statut qui est quand même plus malheureusement plus en difficulté qu'il n'a pu l'être il y a 15 ou 20 ans, de par la création des métropoles peut-être une remise en cause plus profonde du volume des dotations sur l'ensemble des communautés urbaines françaises. Et là aussi ce sera un risque extrêmement important pour nous. Donc voilà pour cette partie ressources et sur les ratios de la collectivité dont on voit bien qu'à l'issue de l'année prochaine, on n'a pas évidemment ici ni le compte administratif, et je reste prudent, ni le budget puisque vous l'avez presque dit en préambule, mais j'imagine que le document budgétaire en fonction de ce qui va se passer dans le mois à venir, pourra être sur certains aspects bien différents de ce qui est présenté ici. Une situation qui est, qui est fragile et qui est du point de vue des choix politiques, inquiétante.

Ensuite sur la partie investissement. Bon il y a finalement peu de visibilité sur j'allais dire sur l'au-delà, sur l'après en tout cas. Parce que la plupart des opérations qui sont listées ici sont des opérations... je pense aux 2 opérations de cinéma... à certaines opérations de requalification... aux travaux de la place Schneider aussi... qui sont des opérations qui ont déjà été débattues dans les AP/CP et qui arrivent en réalité à terme. Et puis l'ensemble de ce qui est proposé à côté, notamment le règlement sur l'immobilier d'entreprise, ça n'est que la redite et le prolongement de ce qui était jusque-là proposé. Bon, je crois que c'est une situation qui est bien normale à partir du moment où on arrive en fin de mandat et donc aussi en fin de course pour les projets que vous avez proposés. Mais ça veut dire que la CUCM va se retrouver financièrement et dans les choix économiques et les choix qui seront faits, notamment en matière d'aménagement et de logement, à un tournant extrêmement important. Je pense même pouvoir dire crucial et vital pour son avenir. Parce qu'on voit bien que si on poursuit le chemin que vous avez tracé maintenant ces

dernières années, et bien la seule ressource que vous allez pouvoir encore mobiliser, ce sera celle que vous avez déjà commencé à prendre, c'est à dire la ressource fiscale. Et cette ressource fiscale, elle s'abattra sur ceux qui travaillent sur le territoire, comme elle s'abat déjà d'ailleurs sur eux, sur ceux qui y vivent, et de plus en plus fort. Et donc voilà, je fais ce message d'alerte parce que je pense que c'est ce qui transpire de ce rapport d'orientation budgétaire plus que jamais. Et comme nous sommes sur une situation de fin de cycle en matière d'investissement, je pense que c'est le moment de réfléchir profondément, quels que soient les choix politiques qui seront faits par ailleurs, à la façon dont nous voulons que les ressources de la Communauté Urbaine soient construites dans les années à venir. Parce que quand vous présentez la contraction ou le maintien ou la légère augmentation des dépenses, ça n'est finalement que la conséquence des ressources que nous pouvons obtenir, que nous pouvons tirer. On voit bien que ces ressources-là, elles sont dans une situation qui est de plus en plus difficile. Voilà ce que je peux dire sur le budget général.

Sur les budgets annexes, j'ajouterais simplement que vous mettez là-aussi une alerte sur la taxe sur les activités polluantes. Bon, on a eu le débat durant le mandat. Je pense que là-aussi le la direction qui a été prise et je l'avais dit à l'époque, ne nous prémunissait malheureusement pas de la hausse à prévoir et naturelle de la taxe sur les activités polluantes qui va évidemment impacter la question des déchets de façon très violente les prochaines années. Et puis sur l'eau, et bien le tarif de l'eau a été augmenté de façon très importante durant le mandat. Nous arrivons à la fin du contrat de régies intéressées. Je vois que nous allons reconduire le même... avec le même délégataire et finalement sans surprise. Donc ça, s'inscrit tout à fait dans la continuité et des choix que vous avez fait jusque-là et du débat d'invitation budgétaire que vous présentez, c'est à dire de poursuivre et de continuer mais de ne pas remettre en cause des fondements structurels des ressources et des dépenses de la collectivité qui la mettront demain dans une situation de fragilité et qui se répercuteront malheureusement directement sur les habitants si nous ne n'agissons pas dès maintenant. Voilà, je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Laëtitia MARTINEZ.

Mme Laëtitia MARTINEZ.- Oui, merci Monsieur le Président, merci mes chers collègues. Les débats d'orientation budgétaire, ils sont quand même toujours un peu techno, année après année, parce qu'on aborde un certain nombre de mesures qui sont liées aux mesures du projet de loi de Finances, en l'occurrence ce qui est en cours - en débat encore en première lecture à l'Assemblée nationale. Pour autant, c'est un élément extrêmement important de la vie de notre collectivité. Déjà l'année dernière, on disait qu'on abordait nos orientations budgétaires dans un contexte inédit, que la charge n'avait jamais été aussi lourde sur les épaules des collectivités locales. Et on se retrouve un an après, c'est toujours la même chose en pire et on est toujours dans l'incertitude. Donc c'est un peu épisant pour nous. Et vous me permettrez de paraphraser la résolution du Congrès des maires, puisque nous sortons de trois journées d'échanges et de rencontres d'élus locaux. Le mandat a commencé dans le confinement et se termine dans la confusion. On est quand même dans une situation où ce que traversent les collectivités est une situation critique. La pédagogie, je sais, c'est l'art de la répétition. Alors on répète que depuis plusieurs années, effectivement, nous devons affronter des situations qui réduisent considérablement nos marges de manœuvre, qui sont, qui ont été aggravées par l'explosion des coûts de l'énergie, par la hausse des dépenses sociales obligatoires, par l'insuffisante compensation des décisions nationales qui ont été souvent imposées sans concertation. Et aujourd'hui on est dans un projet de loi de Finances qui estime la ponction pour les collectivités à peu près à 8 milliards d'euros. Parce que si le gouvernement l'annonce à 4,6 milliards, les estimations qui sont faites par les associations d'élus locaux nous amènent plutôt à 7,6 milliards. Donc on peut avoir, lors des rassemblements, des messages chaleureux de la part du gouvernement qui disent toute leur attention aux collectivités à quel point notre rôle est nécessaire. Mais quand il s'agit de se traduire en actes, on est bien loin, on est bien loin du compte. Pourtant c'est quand même quelque chose d'important. Alors je ne vais pas revenir sur ce qu'évoquait Jean-François JAUNET lors de sa présentation, mais si on égrène les articles du projet de loi de Finances, c'est autant de coûts de rabot sur nos recettes. C'est autant de coûts de rabot quand on parle de fiscalité ou de ce qui nous en reste parce qu'on n'a pas non plus des marges de manœuvre fiscales qui sont extrêmement importantes. Et puis sur bien évidemment les coûts de rabot sur les dotations ou sur les subventions autant que les dépenses obligatoires supplémentaires. On a parlé du DILICO, on a parlé de l'écrêttement partiel de la dynamique de la part de TVA. Au passage, on nous avait quand même donné une part de TVA pour remplacer la taxe d'habitation pour remplacer la CVAE, qui étaient des impôts sur lesquels on avait possibilité d'intervention et de leviers. Et que même quand on est en période économique difficile, la TVA ça reste un impôt dynamique. Sauf que si on nous enlève toute possibilité de pouvoir en bénéficier... Et bien on le voit sur les orientations budgétaires qui vous sont proposées aujourd'hui, c'est 200 000 € qui ne seront pas, qui ne seront pas inscrits au budget. On a parlé de la DGF, on a parlé de la suppression de la part nouvelle de FCTVA. On pourrait aussi évoquer la réduction drastique du Fond vert. Quand on sait sur nos territoires à quel point l'enjeu de rénovation énergétique de nos bâtiments, quand on parle de la Communauté Urbaine mais qu'on parle aussi des communes qui

la composent, est important et va être prégnant dans le mandat, dans le mandat qui s'ouvre. On sait que c'est un affaiblissement considérable des politiques environnementales locales. Et puis, enfin, voilà les locaux industriels, la CNRACL... Bref, tout ça pour dire que derrière ces mots qui sont un peu compliqués, derrière tous ces anagrammes DILICO, CNRACL, FCTVA qui sont quand même difficilement compréhensibles de manière générale. Derrière qu'est ce qui se passe derrière ? Qu'est ce qui se passe ? Ce sont des ressources en moins pour la collectivité, c'est des ressources en moins pour la Communauté Urbaine qui sont dans les orientations budgétaires qui vous sont proposées aujourd'hui, estimées – et vous l'avez bien dit, Monsieur le Président, dans votre introduction – estimées à minima à 1,4 millions d'euros.

Et je crois que, malgré tout ça, dans ce qui est proposé aujourd'hui, ce que dit aussi la Communauté Urbaine, c'est qu'elle veut garder la même robustesse pour pouvoir répondre aux besoins de la population, pouvoir répondre aux attentes de nos habitantes et de nos habitants, parce que d'une part, on a un regard positif sur notre territoire. On essaie d'éviter de notre côté – du côté de la majorité communautaire – les discours déclinistes sur l'avenir de la Communauté Urbaine. Et ça se traduit aussi dans ce rapport, dans ce rapport d'orientation budgétaire, dans ce qui vous a été présenté, quand on effectivement oui, on dégrade, les ratios se dégradent cette année dans les orientations budgétaires. D'une part, on avait déjà tiré la sonnette d'alarme l'année dernière quand on les a évoqués. Et d'autre part, moi je connais peu de collectivités qui aujourd'hui ne dégradent pas les ratios budgétaires pour pouvoir répondre à ce qui est demandé par le gouvernement, à la fonction extrêmement douloureuse qui est demandée par le gouvernement aux collectivités. D'autant qu'en plus, là encore, la pédagogie, c'est l'art de la répétition. Ce n'est pas faute de l'avoir déjà dit. Si on touche à nos ratios, c'est aussi parce qu'à côté, on est prudent, parce qu'à côté, on maîtrise nos dépenses de fonctionnement. Et c'est ce qui est proposé et ce qui est réalisé depuis plusieurs années, ce qui est aussi proposé dans les orientations qui vous sont présentées. Et puis, il y a l'investissement, alors on est en fin de mandat donc nécessairement... On était l'année dernière à 27,9 millions d'euros de mémoire sur le budget, sur le budget principal. On est à 15 millions d'euros. Les projets sur lesquels nous nous sommes engagés viennent à leur terme. Simplement, quand même, à avoir en tête parce que les efforts qui nous sont demandés aujourd'hui... les mesures LECORNU... les mesures BAYROU c'était 2027... 2026. Les mesures LECORNU c'est 2026, 2027, 2028. Donc aujourd'hui ce qui nous est demandé, ça peut impacter notre investissement de manière assez importante pour les années qui viennent. Ça obère nos capacités d'investissement et je crois que toutes les fédérations de collectivités locales l'ont exprimé ces dernières semaines sur le temps long. Et il faut aussi peut-être dire que les collectivités représentent 70% de l'investissement public, qu'elle génère de l'emploi, de l'emploi local, et cetera, et cetera. Donc on est vraiment dans une situation qui est compliquée. Je trouve que malgré cela, les propositions qui sont faites et d'ailleurs les AP/CP l'illustrent aussi. Le bilan qui est fait des investissements et qui est proposé dans le rapport l'illustre. Et même si on est sur la fin des projets, et bien on voit quand même que notre territoire, il s'est transformé. Parce que derrière ces débats qui sont certes technocratiques dans la construction de notre budget, de quoi on parle ? Comment on vient accompagner concrètement le quotidien de nos habitantes et de nos habitants ? On parle d'améliorer la rénovation énergétique du bâtiment privé au travers de l'OPAH. On parle de l'aide aux bailleurs. On parle des aménagements urbains qui viennent accompagner la création de deux cinémas. On parle de l'amélioration de la gestion de la ressource en eau. On parle du chantier des collections de l'Écomusée et cetera, et cetera. Je crois que si on regarde, on est aujourd'hui à la fin du mandat, si on regarde un coup dans le rétroviseur, on se rend compte quand même que notre territoire continue de se transformer, continue d'être attractif et je crois que malgré le contexte morose national, on a cette petite éclaircie.

M. le Président. - Merci. Jean-Claude LAGRANGE.

M. Jean-Claude LAGRANGE. - Merci Président. Contrairement à d'autres, je n'ai pas l'habitude de prendre la parole pour exister. Mais après effectivement cet exposé que je partage avec Laëtitia, je me suis inspiré, comme nous tous je pense de cette résolution du 107^{ème} Congrès des maires où on peut dire, quand même, que c'est une unanimité. Grande, petite, commune rurale, urbaine, métropole, tout le monde a signé cette résolution pour mettre en avant les difficultés des collectivités. Et comme le disait également Laëtitia, même son de cloche ici, Président, à France urbaine. Même son de cloche dans les départements. Il y a des conseillers départementaux ici et je vous passe ce qu'on entend aussi à Région de France où chaque ministre qui vient parce qu'il a été président d'un département : je vous connais, je vous comprends, je suis parmi vous, je suis des vôtres, dans les régions c'est pareil, et cetera. Sauf que les résultats, on sait ce que ça prépare. Donc effectivement, un débat d'intention budgétaire est excellent ici dans à la fois dans la présentation et dans la façon dont sont tenus les comptes.

Mais je crois que ça va bien au-delà, parce qu'on a toujours connu des périodes, avec des évolutions, suppressions de taxes professionnelles, modification de la fiscalité. Le grand soir qu'on attendait va peut-être arriver en augmentation de la taxe foncière... Toutes les fois, voilà, on doit subir dans les collectivités, mais je crois ce qu'on

doit dire aussi ici, la Communauté Urbaine ce n'est pas simplement, ce n'est surtout pas une collectivité de gestion. Je pense que le Président pourra le dire encore mieux que moi. On est là pour appliquer, en fonction des moyens qui sont les nôtres et des choix politiques qu'on assume dans une majorité, des services. Et franchement, je pense, comme tous les maires autour de cette table, on a connu quand même un mandat qui a quand même été particulièrement difficile, des crises, une crise sanitaire, une crise de l'énergie, des crises sociales, des difficultés qu'il va falloir affronter en termes climatique, en termes énergétique, et cetera. Et à chaque fois, on essaie d'y répondre et donc je crois qu'on essaie de les atténuer et on voit bien aujourd'hui qu'alors qu'on parle effectivement, comme le disait Jean-François, d'une fin de mandat. Moi je dis pour d'autres, ça sera le début d'un mandat.

Et on le commence dans une période où effectivement on voit monter les problématiques de violence, d'incivilité. J'étais au Congrès, on a l'impression qu'on ne parlait plus que de narcotrafic. Et donc, c'est quand même une réalité qui au départ touchait quelques villes et notamment sur ce point-là qui nous touche tous. Et pour beaucoup, les maires, adjoints et autres, vont être démunis et n'ont pas forcément toutes les capacités pour intervenir sur ces questions-là. Donc on est bien au début d'un... pour ceux qui l'auront à prendre en compte... un début d'un mandat avec un recul de la décentralisation. Tout le monde le dit, je pense que...et on le vit. Et pourtant le Président, cher David, on en a parlé ensemble. Il faudrait aller sur des questions de santé, sur des questions de sécurité. Sur des questions de création de nouveaux services à la population parce qu'à chaque fois une baisse d'argent, c'est une baisse de services pratiquement. Et même s'il faut faire des choix, c'est effectivement un moment très difficile à un carrefour qui va s'imposer. Il y a des élections qui vont arriver, je ne parle pas de celles de proximité, ce sont les autres où il va y avoir des vrais choix de société. Et je le répète au-delà des questions financières, c'est qu'est-ce qu'on fait derrière ? Parce que ça veut dire que derrière on a moins de capacité d'agir. Et si on parle beaucoup... bien sûr les élus vous plaignez tout le temps que soyez maire, région et cetera. Moi je ne vous parle pas, je ne vous parle pas, mais tu le sais aussi David, de la situation de l'économie des associations, de grosses associations qui vont souffrir de manque de dotation. Donc je n'ai pas l'habitude et je n'ai pas envie de tirer sur l'ambulance. Surtout qu'ici, j'ai plutôt la chance de pouvoir dire que la Communauté Urbaine a su surmonter... Tu parlais de Camille DUFOUR, j'ai eu, c'était mon premier employeur dans cette Communauté Urbaine et il a eu à affronter des crises économiques bien plus difficiles que les crises qu'on a connues. Et donc je pense qu'on peut rester optimistes. Mais franchement, on a connu des périodes meilleures, c'est tout ce que je voulais dire. Et qu'un débat d'orientation budgétaire, c'est d'abord aussi pour rappeler tout ça. Merci.

M. le Président.- Merci. D'autres prises de paroles ? Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET.- Oui, je vais répondre à l'intervention de Monsieur LANDRE sur quelques sujets. En fait, bon, la construction du futur budget et cette proposition donc d'orientation budgétaire, elle n'est pas pessimiste... Elle s'applique – je vous ai dit c'est entre 1,4 et 3,5 millions d'euros. La construction, elle est faite par rapport au - 1,4 million d'euros. Donc ce n'est pas l'option la plus pessimiste qui a été prise, c'est voilà en tout cas ce qui est prévu.

Et puis vous parlez parfois de priorité mais moi je ne vous ai jamais entendu dire que finalement, vos priorités à vous, c'est de faire des économies en sabrant dans quel service. Parce que finalement dire, il y a des priorités, il faut pouvoir préciser un petit peu pour que les gens puissent se dire... à quoi s'attendre. Est-ce que vous enlevez un service lié... aux déchets ? Est-ce que c'est à l'économie, est-ce que c'est au transport, est-ce que c'est... voilà à la voirie. Faire des économies c'est bien mais il faut pouvoir dire, préciser : voilà quelles sont vos intentions.

Sur la taxe foncière, je rappelle quand même qu'on était la seule interco du département qui n'en avait pas. Donc en fait finalement cet impôt qu'on a mis en place en cours de mandat, c'était effectivement peut-être un impôt nouveau, mais qui n'existe... qui existe partout ailleurs dans le département, mais pas sur le territoire communautaire. Donc on n'a pas une très grande différence avec les autres... les autres collectivités. On a nous aussi effectivement besoin de financer et que finalement... bah c'est quelque chose qu'on n'avait pas eu forcément besoin de faire jusqu'à présent, mais qui s'est avéré nécessaire. Mais ce n'est pas quelque chose qui est très différent de ce qu'il y a dans les territoires voisins. Et donc en termes d'attractivité, on n'est pas différent de ceux d'à côté.

Vous parlez de transformation de logement. En fait, les transformations de commerce en logement, c'est quand même quelque part lié finalement à une décision du maire, puisqu'on doit autoriser ou pas ce cette transformation. Donc, ce n'est pas d'un claquement de doigt que ça se fait. Et je crois que le travail de l'ORT qui va être menée – l'opération de revitalisation territoriale – c'est bien précisément de définir sur nos différentes communes, quels sont les axes commerçants qu'on va vouloir conserver et donc quelque part créer des zones très protégées pour éviter effectivement ces transformations et garder une attractivité le plus possible sur nos territoires.

Après, vous avez parfois aussi des approximations dans vos propos. Les déchets, ce n'est pas un budget annexe. Les déchets font partie du budget principal. La TGAP effectivement peut augmenter, mais on a fait des choix

courageux, on a rejoint le SMET. On n'est pas en capacité, à l'échelle simplement de notre territoire, de pouvoir traiter des déchets à un coût responsable. Et donc, en fait, le choix qui a été fait de rejoindre nos partenaires, il est là aussi pour permettre collectivement d'aborder l'avenir avec une puissance de frappe plus importante et au meilleur tarif pour nos habitants. On ne fait pas miroiter des choses qui ne sont pas crédibles, donc on fait un travail sérieux, dans la durée avec nos partenaires à l'échelle encore une fois du département voire au-delà. Et donc ce n'est pas un travail qui est comme ça, avec un claquement de doigts.

Sur le budget eau ou le budget assainissement, je ne sais pas si vous connaissez la différence entre ce qu'on appelle le SPIC et le SPA, le service public industriel et commercial ou service public administratif, qui ne sont pas financés de la même façon. Et on ne peut pas des choses en disant et bien finalement on peut trouver des financements pour financer ces services. Je rappelle que pour le budget eau assainissement, en fait c'est un budget qui doit s'équilibrer avec les recettes des utilisateurs. Donc, il n'y a pas de miracle. Pour faire des travaux, pour maintenir un réseau en état, pour financer des rénovations de station d'épuration et bien on n'a pas d'autre choix que de coller au niveau des recettes le niveau des dépenses. C'est purement comptable, il n'y a pas d'autre solution. Même si, effectivement, les Agences de l'eau – mais ça peut être que mon collègue pourra préciser au niveau du service de l'eau – mais en fait voilà, le seul soutien qu'on peut avoir ce sont les subventions et qui sont très faibles donc on n'a pas d'autre solution qu'activer en fait le financement par les utilisateurs. Merci.

M. le Président. - Comme on dit habituellement, l'eau paye l'eau. C'est la règle. C'est bien. Merci pour ces précisions. D'autres prises de parole ? Non. Je n'en vois pas. Je conclus le débat alors.

Peut-être revenir à mon tour sur la fiscalité. Jean-François JAUNET l'a rappelé, il ne faut pas oublier, mes chers collègues, que nous étions la seule intercommunalité, à ne pas avoir de fiscalité sur le foncier et que nous avons appliqué 1,25 quand même. Je vous invite à aller regarder les taux qui s'appliquent dans les autres intercommunalités du département. Je vous invite aussi à voir globalement la fiscalité des autres intercommunalités, puis vous verrez à quel niveau on se situe au niveau de la fiscalité. Je pense qu'on n'a pas à rougir de ce que nous avons pris comme décision.

Alors Jean-François JAUNET disait, le courage dans cette Assemblée... Pas toute l'Assemblée quand même. Tout le monde n'a pas eu le même courage. Il faut quand même préciser les choses. Moi, je veux bien entendre la petite musique : non seulement il ne faut pas augmenter les impôts, mais il faut les baisser. Parce que ça on l'entend. Et puis là on est en période où, forcément, ça se dit beaucoup plus. Oui et bien, je pense que c'est démagogique. Ou alors il faut dire ce que la baisse d'impôts va entraîner derrière, parce qu'un budget, ça s'équilibre. Donc si on baisse les impôts, ça veut dire moins de recettes. Qui dit moins de recettes dit automatiquement et bien moins de services publics. Ou alors on diminue ou on supprime, mais il y a recettes et dépenses. Bref je ne m'attarde pas sur ce sujet-là, mais encore une fois on n'a pas à rougir de la fiscalité que nous appliquons. Nous l'avons fait pour maintenir le service public, voire pour l'améliorer à certains moments. C'est ce que nous avons fait comme choix et comme ça a été dit, c'était un choix courageux. Il faut l'expliquer, faut l'expliquer, voilà il faut l'expliquer.

Comme il faut expliquer aussi que... Jean-Claude LAGRANGE l'a rappelé, et il a bien fait... vous avez vu le mandat qu'on a eu quand même. André LAIGNEL. André LAIGNEL, vice-Président au Congrès des maires, disait, pourtant il a un peu d'expérience, ça fait déjà quelques années qu'il est maire d'Issoudun et qu'il est membre des associations. Il disait lui-même, jamais nous n'avons connu un mandat comme celui-là en termes de crises et de difficultés. Jamais, jamais. Et bien malgré ça, regardez ce que nous avons fait. Regardez ce que nous avons fait sur le territoire, sur un mandat qui en réalité n'a pas été un mandat de 6 ans, mais un mandat de 4 ans. Et si nous n'avions pas pris les décisions que nous avons pris à un moment donné... Et je le dis, courageuses, pas tous dans cette Assemblée, courageuses. Aurions-nous eu les mêmes capacités d'intervention à la fois sur le service public et à la fois pendant la crise ? Parce que je dois le rappeler aussi, malheureusement, on a un peu la mémoire courte et je le rappelais à certains porteurs économiques il y a quelques mois de cela, quand ils ont souhaité me rencontrer, chiffres à l'appui, la Communauté Urbaine est l'intercommunalité en Bourgogne Franche-Comté qui a mis le plus d'argent pour sauver les artisans, les petites entreprises. Personne d'autre n'a donné autant d'argent pour éviter les fermetures d'entreprises. Personne. Alors qu'on était plutôt sur 1,00 € donné par la région 1,00 € donné par l'intercommunalité. Je parle sous le contrôle des conseillers régionaux. Nous, nous avons donné 5,00 € par habitant. Cinq. Ce qui a permis de sauver des entreprises, et ça on l'oublie. Et bien, si nous avons eu la capacité de le faire, c'est à dire en termes de solidarité. Parce que la solidarité, elle ne joue pas toujours, comme je l'entends aussi, vis-à-vis de même de cette population ou d'une autre. Elle joue pour tout le monde. Et là, la solidarité, elle a joué pour qui ? Pour le monde économique. Pour le monde économique. Et beaucoup reconnaissent aujourd'hui que si la Communauté avec la Région n'était pas intervenue, et bien ils auraient fermé. Et bien quand on n'a pas de fiscalité, quand on ne se donne pas les moyens d'intervenir en période de crise pour sauver l'économique, on voit les conséquences. Et bien, ici, les

conséquences, elles n'ont pas été de même nature qu'ailleurs. Parce que nous avons eu la capacité de le faire. Je tiens à le rappeler et je pense que c'est important de le rappeler. Ce sont des choix que nous avons fait.

Ensuite, concernant les quelques éléments dits par l'opposition sur les locaux vacants, une partie de la réponse a été donnée, mais je vais peut-être en donner d'autres, d'autres éléments de compréhension. La taxe sur les locaux commerciaux, elle n'avait pas pour vocation, quand nous l'avons instaurée, de faire rentrer de la fiscalité directement. Ce n'était pas le but. Le but, c'était que ces locaux vacants ne soient plus vacants. C'est ça l'objectif. Et bien, c'est ce qui s'est passé puisqu'il y a eu un certain nombre, non négligeable, de locaux vacants qui ont été transformés. C'est ce que nous voulions. Ils ont été transformés ces locaux. Et donc il y a d'autres activités qui ont pris la place dans ces locaux et, par effet de ricochet, et bien on a eu plus de fiscalité, puisqu'avant on n'avait rien. Et puis avec la transformation des locaux, on a eu une rentrée de fiscale qui a été positive. Mais ce n'était pas le but recherché au départ, c'était qu'on arrête d'avoir des locaux vacants à un moment donné. Donc ça, l'objectif a été atteint.

Après on parle de dynamique économique. Les bases nettes de CFE, puisque ça a été évoqué, indiquent justement l'inverse de ce que vous avez dit, avec des bases nettes qui sont passées de moins de 25 000 000 d'euros en 2021, je donne les chiffres. À vérifier. Moins de 25 000 000 d'euros en 2021 à près de 29 000 000 en 2024. Je n'ai pas les chiffres 2025 donc ça montre bien qu'au-delà de l'évolution nominale des bases – je suis désolé, je suis un peu dans la technique budgétaire, mais on a un petit peu l'habitude maintenant – et bien c'est à dire les taux d'annualisation dans le cadre de du PLF. Il y a eu une évolution des bases physiques. L'évolution physique des bases pour être plus juste. Donc plus de valeur économique pour le territoire. Je tenais quand même à rétablir cet élément-là. On parle de la TASCOM également, c'est à dire le chiffre d'affaires réalisé par les établissements concernés par la TASCOM. Le CA sur le territoire passe de 400 000 € pardon en 2021 à 460 000 €, donc on est sur une évolution positive également.

Et puis ensuite sur la baisse de la DGF. Certes nous sommes encore sur une perte démographique, mais la courbe que nous avons démontrent qu'il y a un resserrement et que la baisse s'atténue petit à petit. Ça, ce sont les chiffres que nous avons. Mais la baisse des dotations, c'est une décision du gouvernement. Ce n'est pas simplement dû à une perte de population à un moment donné. La preuve c'est que toutes les intercommunalités, toutes les collectivités, toutes les associations d'élus dénoncent la baisse des dotations. Donc c'est général. Et ça a été dit au Congrès des maires, ça a été dit ici, sur notre territoire, lors des Journées nationales de France Urbaine. Ce qu'est en train de préparer le gouvernement, c'est ni plus ni moins que la baisse économique globale sur le territoire, sur tous les territoires, c'est à dire en France et qu'on peut qualifier de récession. Parce que qu'est ce qui va se passer avec les chiffres qu'on vous annonce ici et ailleurs ? Mais ça va être une baisse de l'investissement drastique puisque 70% des investissements publics sont faits par les collectivités, donc l'investissement va automatiquement baisser. Nous sommes arrivés, nous, à préserver nos ratios, que ça soit l'épargne brute, l'épargne nette et le niveau de désendettement, jusqu'à présent. Jusqu'à présent. Mais il y a des collectivités qui, aujourd'hui, n'ont pas les ratios que nous avons. Mes chers collègues, encore une fois je vous invite à regarder ailleurs et à comparer. Mais ces collectivités-là, elles l'annoncent déjà, elles n'investiront plus. Il n'y aura plus d'investissements, il y aura une baisse nette de l'investissement et une baisse également des services publics. Donc c'est amorcer une pompe de récession économique à l'échelle du pays. C'est ça qui va se passer. Et donc il faut quand même que nous en soyons conscients et que les habitants de nos territoires en soient conscients.

Quant au statut de la Communauté Urbaine, mes chers collègues, et contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure par l'opposition, heureusement que nous avons le statut de la Communauté Urbaine. Heureusement. Parce que le niveau de dotation par habitant quand vous êtes une Communauté Urbaine n'est pas le même que quand vous êtes une agglomération ou une communauté de communes. C'est presque du simple au double. Alors, c'est vrai que certains essayent, depuis des années, de rayer de la carte les communautés urbaines pour qu'elles basculent sur une communauté d'agglomération. Heureusement que nous résistons. Nous sommes encore un certain nombre de communautés urbaines à résister. Mais ça n'a rien à voir avec le statut des métropoles, absolument rien. C'est simplement que les communautés urbaines sont un peu jalousees à la fois par les compétences qu'elles portent et à la fois par les dotations qu'elles reçoivent, parce qu'elles sont communautés urbaines et parce qu'elles portent ces compétences, qui sont de grandes compétences.

Donc la dynamique économique que nous connaissons sur le territoire – qui aujourd'hui est incontestable, j'ai donné les chiffres tout à l'heure, incontestable – elle nous a donné des recettes fiscales supplémentaires. J'ai donné les chiffres. Sauf que ces recettes fiscales, elles sont complètement absorbées par les décisions gouvernementales. C'est ça la réalité. Laëtitia MARTINEZ évoquait tout à l'heure l'affaire de la TVA. La TVA. Ce qui pouvait être une bonne idée finalement. On va compenser une partie de la taxe d'habitation qui a été supprimée par... ou une baisse des dotations par de la TVA, parce que la TVA, c'est dynamique. C'est vrai que c'est dynamique la TVA, à condition qu'on ait une croissance économique. C'est à dire la TVA, c'est le résultat de la consommation des

ménages. Le plus les ménages consomment, le plus ils payent de TVA, le plus il y a de recettes pour l'État et là c'est positif. Sauf que quand vous avez non +3% de croissance, mais entre 0 et 1, la consommation, elle baisse. On le sait, c'est un réflexe. C'est un réflexe, on consomme moins, on met de côté. Résultat, il n'y a plus de dynamique au niveau de la TVA. Résultat, les collectivités n'ont plus de dynamique et perdent des dotations. C'est ça, la réalité des mécanismes. Voilà, quand ça va, ça va. Quand ça ne va pas... La réalité des mécanismes, elle est complètement différente. Donc voilà ce que je souhaitais dire en quelques mots.

Mais on voit bien que d'un côté, il y a une volonté de l'exécutif communautaire et d'une grande majorité ici dans cette Assemblée, de ne pas être dans le renoncement, malgré tout ce que nous avons encore une fois vécu durant ce mandat, de continuer d'investir avec les capacités que nous avons. Et puis, d'un autre côté, une solution qui est proposée, qui est une solution de repli, c'est à dire on ne fait rien. Parce que les temps sont durs, quoi. Et bien non, quand les temps sont durs au contraire, il faut essayer de faire encore plus, il faut préparer l'avenir. Donc cette solution de repli, moi je n'en veux pas, je sais que bon nombre d'entre vous n'en voulez pas. Ce débat d'orientation budgétaire se veut un débat d'orientation budgétaire et en tout cas les orientations qui sont proposées, pas pessimistes, réalistes, simplement réalistes par rapport aux données qu'on a. Malheureusement, il faut tenir compte de cette situation, qui est une situation qui est difficile à l'échelle du pays et qui est difficile à l'échelle des collectivités, parce que les décisions qui sont prises aujourd'hui ne nous donneront pas les capacités que nous avons pu avoir ou que nous nous sommes donnés nous-mêmes, ou que nous nous sommes donnés nous-mêmes. Et ça c'est important également de le rappeler pour l'avenir. Voilà, mes chers collègues, quelques éléments que j'amène au débat pour rétablir certaines choses, qu'il faut rétablir parce qu'il ne faut pas avoir la mémoire courte. Mais encore une fois regarder ce que nous avons fait durant ce mandat, partout sur tout le territoire communautaire, en termes d'investissement, en termes de services publics également. Et puis je pense que on peut être plutôt fiers de ce qui a été fait. Puis il faut... il faut regarder l'avenir avec, alors pas optimisme, mais sérénité, à condition de prendre les bonnes décisions au bon moment. Parfois, elles doivent être courageuses de manière à préserver, à préserver l'avenir.

Voilà, merci de votre écoute. Nous prenons acte du débat ? Bien entendu, il y a eu débat, c'est incontestable. Merci.

Rapport d'Orientation Budgétaire

Le conseil décide :

- *De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport présenté dans la délibération.*

Observations : Prise d'acte.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1. SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - SEM VAL de Bourgogne - Approbation du bilan de clôture de la concession d'aménagement

M. le Président.- Et on va continuer avec Saint-Vallier. Monsieur le Maire, je n'ai pas fait exprès, ce n'est pas parce qu'on est à Saint-Vallier. Mais la ZAC des Goujons, ça vous parle ? A moi aussi. C'est un des premiers dossiers que j'ai porté quand j'étais vice-Président à la Communauté en charge de l'habitat, la ZAC des Goujons. Donc, je suis très heureux et bien qu'on arrive au bout. Voilà, je vais laisser Évelyne COUILLETROU présenter le rapport.

Mme Evelyne COUILLETROU.- Merci Président. Donc il s'agit d'approver le bilan de clôture de la concession d'aménagement que nous avions donné à la SEM Val de Bourgogne. Un petit rappel donc, c'est le Conseil communautaire d'avril 2013, qui avait autorisé par délibération la conclusion d'une concession d'aménagement avec la SEM Val de Bourgogne pour l'aménagement de la ZAC des Goujons. Cette concession concernait l'ensemble des compétences communautaires à l'intérieur du périmètre de l'opération, c'est-à-dire...

M. le Président.- Excusez-moi, je suis obligé de vous interrompre. Il y a des prises illégales. Monique LODDO doit sortir de la salle. Je ne voudrais pas qu'on ait des ennuis. Je vais sortir également. Daniel DAUMAS, Lionel DUPARAY, Marie Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANGE. Voilà désolé, petit oubli de ma part.

Mme Evelyne COUILLOT.- Bien, donc je reprends. Pardon, qu'est-ce qu'on me dit ?

M. Bernard DURAND.- Prise illégale d'intérêt, c'est pour l'OPAC que certains sortent ?

Mme Evelyne COUILLOT.- Par rapport à la SEM Bal de Bourgogne. Lionel DUPARAY y siège.

M. Bernard DURAND.- Bon ok... (*propos confus*)

Mme Evelyne COUILLOT.- Ce n'est pas l'OPAC, mais il vaut mieux être prudent. Parfois, ça tient chaud. Donc je reprends et effectivement je disais qu'était concerné par, dans le cadre de la concession d'aménagement, les opérations dans le cadre du périmètre concerné qui concernait les compétences de la Communauté Urbaine comme les voiries et réseaux primaires, comme les voiries et les réseaux secondaires et puis les espaces verts et cheminements doux. Donc en cours de route, ça n'a pas été forcément simple, hein Monsieur le Maire ? En cours de route, le projet a été impacté par une série de difficultés qui a amené à revoir en Conseil communautaire de novembre 2016 justement le périmètre de cette ZAC des Goujons, et donc un certain nombre de modifications concernant ce périmètre ont été adoptées, ce qui a conduit à avoir une concertation. Une concertation qui a, elle, été validée également en Conseil communautaire. Et donc du point de départ d'origine, nous avons abouti à un périmètre de 3,6 hectares découpé en 15 lots individuels et 3 lots destinés à accueillir du logement, du logement locatif. Donc en mars 2018, il était procédé à la remise d'ouvrage partielle à la Communauté, notamment des travaux d'aménagement. Et la concession d'aménagement a pris fin le 5 juillet 2025. C'est pourquoi nous avons aujourd'hui cette délibération. Les travaux de viabilisation étant totalement terminés. La commercialisation des différents lots formés est presque achevée. Seuls deux lots pour de l'habitat individuel sont encore disponibles et c'est la Communauté Urbaine qui reprendra cette commercialisation. Le bilan définitif de clôture établi par la SEM Val de Bourgogne est annexé à la présente décision. Elle s'établit à 2 185 782,07 € en dépenses et 2 448 166,05 € en recettes, soit un excédent d'opération d'un montant de 262 383,98 €. Alors l'excédent sera reversé à hauteur de 60% à la Communauté Urbaine et à hauteur de 40% à la SEM Val de Bourgogne. Donc je vous propose d'approuver le bilan de clôture qui est annexé au présent rapport et de bien vouloir en délibérer.

Le Président est sorti et en l'absence du premier vice-président, je vous propose donc... enfin je vous demande d'abord s'il y a des demandes de prise de parole ? Non. Et donc de bien vouloir procéder au vote. Y a-t-il des non-participations au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ? Donc je vous remercie. Il est adopté à l'unanimité et le maire de Saint-Vallier sourit. On peut rappeler ceux qui sont sortis.

SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - SEM VAL de Bourgogne - Approbation du bilan de clôture de la concession d'aménagement

Le conseil décide :

- *D'approuver le bilan de clôture de la concession d'aménagement conclue avec la SEM VAL de Bourgogne pour l'aménagement de la ZAC des Goujons à Saint-Vallier,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs à la clôture de ladite concession d'aménagement.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Daniel DAUMAS, Monsieur Lionel DUPARAY, Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE Madame Monique LODDO, et Monsieur David MARTI, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

2. LE CREUSOT - Appel à manifestation d'intérêt (AMI) îlot Jean Jaurès - Modification du règlement

M. le Président.- C'est bon ? Bien. Un appel à manifestation d'intérêt sur l'îlot Jaurès, une modification du règlement, toujours Évelyne COUILLOT.

Mme Evelyne COUILLOT.- Voilà, il s'agit d'une modification de ce règlement. Pour rappel, sur l'ancien site démolé du lycée Jean Jaurès, nous avions lancé un appel à manifestation d'intérêt qui avait été validé en Conseil communautaire et qui avait été lancé ensuite en juin 2025 pour requalifier cette friche. Donc, un premier jury de sélection s'est tenu en septembre. Et à l'issue de cette réunion, il s'avère que des précisions complémentaires sont attendues pour répondre pleinement aux attentes programmatiques et architecturales de la collectivité. Donc, il est

proposé d'organiser un second jury, un second tour, en commençant par les projets qui ont été... qui seront déployés sur le lot 1, afin de permettre aux candidats présélectionnés de remettre un dossier d'esquisse complet. Et pour cela, il convient de modifier le règlement d'intervention dans le cadre de cette AMI pour encadrer ce second tour. Le projet de règlement, vous le trouvez annexé à cette délibération. Il apporte des précisions essentiellement, je le disais sur le lot 1, sur la base des éléments complémentaires qui se qui sont demandés. Les candidats devront remettre notamment un dossier d'esquisses au plus tard le 8 décembre à 12h00 pour que le jury se réunisse à la mi-décembre. De plus, comme il y a des travaux supplémentaires relativement conséquents pour les candidats dans ce 2^{ème} tour, il est proposé de verser aux candidats non retenus une indemnisation de 30 000 € hors taxes. Donc voilà les éléments principaux – je les reprends – qui sont dans cette modification : l'ajout d'une indemnisation, des précisions d'éléments de programme notamment liées au fonctionnement du bâtiment sur le lot 1, des précisions quant aux éléments du rendu attendu pour les esquisses pour ce 2^{ème} tour de jury et l'affirmation des surfaces aménagées du besoin de disposer d'une approche financière aboutie. Donc il vous est proposé d'approuver la modification de ce règlement.

M. le Président. - Merci. Des prises de parole avant que je mette aux voix ? Oui. M. LANDRE.

M. Charles LANDRE. - Oui je voudrais simplement une précision sur cette modification d'AMI, puisqu'il me semblait que dans la première que vous aviez passée, il était notamment précisé qu'il y aurait le projet de déménagement de la pharmacie du parc qui se trouve place Schneider. C'est comme ça que c'était écrit dans les documents. Donc est-ce que là vous avez un candidat à qui vous demandez des précisions supplémentaires ou est ce qu'il y a plusieurs candidats qui... plusieurs porteurs de projets qui doivent se conformer, qui ont retenu votre attention et qui doivent se conformer à un projet architectural légèrement modifié ?

Mme Evelyne COUILLORET. - Dans le dans le cadre de l'AMI, nous avons eu la réponse de 5 candidats concernant les 3 lots. 2 candidats... Alors l'ensemble de ces candidats vont continuer de travailler sur l'ensemble des lots mais les précisions à apporter en lien avec les possibles et futurs investisseurs qui sont précisés puisque nous avons beaucoup travaillé, vous le voyez depuis le premier jury, ce sont des précisions justement pour permettre d'avancer sur ce lot 1 en lien avec les présumés investisseurs. Donc simplement, c'est la suite du travail. Alors je comprends que ça vous dérange un petit peu parce que je me rappelle que vous aviez voté contre ce rapport lorsque nous avions proposé le premier règlement d'intervention. Mais ça n'est que la continuité avec des précisions qui se font petit à petit à travers le travail fourni par les services de la Communauté Urbaine, les réponses apportées par les promoteurs possibles et puis les possibles investisseurs sur ces programmes.

M. le Président. - Merci. Donc 2 candidats pré-retenus sur le lot 1 et d'autres candidats qui seront pré-retenus pour les lots 2 et 3. Voilà merci. Je mets aux voix s'il n'y a pas d'autres prises de parole. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité. Merci.

LE CREUSOT - Appel à manifestation d'intérêt (AMI) îlot Jean Jaurès - Modification du règlement

Le conseil décide :

- *D'approuver la modification du règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'aménagement de l'îlot Jean-Jaurès, tel qu'annexé à la présente délibération ;*
- *D'autoriser l'organisation d'un second tour de jury pour le lot 1, afin de permettre la remise de dossiers d'esquisse et la désignation d'un lauréat à l'issue de cette nouvelle étape ;*
- *D'approuver la poursuite de la procédure de consultation pour les lots 2 et 3 selon le calendrier prévisionnel établi ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes, documents et avenants nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Aide à l'immobilier d'entreprise - Signature d'une convention d'intervention avec la région Bourgogne Franche-Comté

M. le Président.- Alors développement économique, aide à l'immobilier d'entreprise. Alors là j'ai des prises illégales d'intérêt, non ? Oui, parce qu'il s'agit d'une convention avec la Région, donc les 2 conseillers régionaux doivent quitter la salle. Frédérique LEMOINE.

Mme Frédérique LEMOINE.- Merci, Monsieur le Président. Alors comme vous le savez, c'est une conséquence de la Loi NOTRE, les communes et les EPCI à fiscalité propre telle que notre collectivité sont compétents pour définir les aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrain ou d'immeubles. Ce que nous faisons régulièrement selon certains critères et certaines conditions qui sont définies dans un règlement d'intervention, lequel règlement est toujours en vigueur actuellement. Toutefois, la Région peut, elle aussi, participer au financement de ces aides au régime d'aide et ainsi abonder les aides octroyées par les communes ou les EPCI pour accompagner les projets immobiliers des entreprises. Mais, pour cela, il convient de passer une convention entre la Région et la Communauté précisant les conditions d'intervention. Alors vous retrouvez en annexe de la délibération ladite convention avec les modalités ainsi que les engagements des deux collectivités. En ce qui concerne la période pour cette convention, elle ira jusqu'en 2028. Voilà ce qui vous est donc demandé ce soir, c'est d'approuver cette convention à intervenir avec la région Bourgogne Franche-Comté en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise. Ce qui permettra à la Région d'abonder les aides octroyées par la Communauté Urbaine. Il vous est demandé également d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer cette convention. J'ajouterais que cette délibération vient un petit peu en résonance, en écho, de ce qu'évoquait Monsieur le Président tout à l'heure, lors du débat du DOB quand il parlait des efforts faits par notre collectivité pour le dynamisme économique. Voilà.

M. le Président.- Merci. Des prises de parole ? Non, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Unanimité. Merci.

Aide à l'immobilier d'entreprise - Signature d'une convention d'intervention avec la région Bourgogne Franche-Comté

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention à intervenir avec la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises permettant à cette dernière d'intervenir en complément des aides de la CUCM,*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Jean-Claude LAGRANGE et Madame Laetitia MARTINEZ intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

2. Règlement d'intervention de l'appel à projets étudiants - Modification du règlement

3. Règlement d'intervention concernant les aides en investissement à destination des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche - Modification du règlement

M. le Président.- Nous avons ensuite... alors on peut faire rentrer nos collègues sauf... si c'est bon pour les deux suivantes, ils peuvent rentrer. Donc deux rapports qui touchent à des projets étudiants et l'aide à l'investissement destination des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Jérémie PINTO.

M. Jérémie PINTO.- Oui, merci Monsieur le Président. Il s'agit en effet de la modification de deux règlements intérieurs qui existent jusqu'alors, mais qui sont modifiés dans des termes que je vous ai exposés. Donc, en ce qui concerne le premier règlement d'intervention de l'appel à projet étudiant, il y a deux évolutions sur la pratique précédente. La première d'entre elles, elle consiste à ôter la date de délai de dépôt de dossier. L'instruction administrative par nos services était jusqu'alors finalement assez peu compatible avec une année universitaire dans

son déroulement, surtout pour des étudiants qui parfois sont en alternance, sont en apprentissage, donc sur des temps courts. Donc là il est proposé en fait que dorénavant les projets puissent être déposés au fil de l'eau et instruits au fil de l'eau de manière à pouvoir effectivement mieux soutenir les étudiants.

Et l'autre proposition de modification porte là sur les objectifs pédagogiques de ces projets qui ont vocation à être mieux précisés. Et puis pour le deuxième règlement d'intervention qui concerne, là, les aides en investissement pour les acteurs de l'enseignement supérieur du territoire. Et vous avez d'ailleurs ensuite sur la délibération suivante, la déclinaison en chiffres de ce soutien important. Le règlement est modifié, notamment pour pouvoir intégrer la plateforme technologique et aussi le Fablab du territoire qui participe directement à la culture scientifique sur le territoire mais qui auparavant le règlement était vraiment destiné aux opérateurs de l'enseignement supérieur et ne permettait pas de soutenir ces associations-là. Donc là, en fait cette modification devra nous rendre possible en fait à l'avenir de soutenir ces acteurs également à la fois pour des investissements matériels, immobiliers ou également pour des investissements liés à l'amélioration de la vie étudiante au sein des structures et des établissements.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Prise de parole ? Non. Des votes différents sur les 2, non plus ? Donc, je mets aux voix les 2. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Unanimité, merci.

Règlement d'intervention de l'appel à projets étudiants - Modification du règlement

Le conseil décide :

- *D'approuver le règlement d'intervention de l'appel à projets étudiants.*

Observation : Adoption à l'unanimité.

Règlement d'intervention concernant les aides en investissement à destination des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche - Modification du règlement

Le conseil décide :

- *D'approuver le règlement d'intervention de l'appel à projets étudiants.*

Observation : Adoption à l'unanimité.

4. Association Bourgogne centrale pour la promotion et le développement de l'abattoir d'Autun - Attribution d'une subvention

M. le Président.- Alors. Ensuite. Une attribution de subvention d'investissement là-aussi pour l'enseignement supérieur et la recherche. Mais il y a des prises illégales d'intérêt. C'est Jean-Claude LAGRANGE qui va présenter la délibération. Jérémie PINTO doit sortir. Je dois sortir. Lionel DUPARAY, Cyril GOMET et Laëtitia MARTINEZ.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Bien, mes chers collègues, donc dans la suite des 2 rapports qui ont été présentés par Jérémie PINTO, vous avez une délibération qui est l'application de ces règlements avec l'attribution de subvention d'investissement selon les règles qui ont été définies en termes de montant de la subvention qui ne doit pas dépasser 80% du coût total du projet, qui est également plafonné par établissement à 40 000 € par an, et cetera... et, qui doit être modulée aussi en fonction... L'aide est modulée en fonction du nombre de projets pour essayer d'accompagner le plus possible de dossiers. C'est pour ça qu'il a été fixé à 15 000,00 € dans le tableau que vous avez. Vous avez quand même, je pense, de beaux projets. Je ne sais pas si Jérémie pourrait le dire, mais je ne suis pas sûr que toutes les collectivités accompagnent comme la Communauté Urbaine le fait, ces structures d'enseignement supérieur et de recherche. Donc vous avez Polytech, le STAPS, l'IUT du Creusot pour deux projets, le laboratoire ICB donc, et tout le monde sait ce que c'est l'acquisition d'un système de visualisation pour le contrôle process du soudage de matériaux ? Mais il y en a des plus compliqués... Celui d'après : Laboratoire ImVIA, c'est encore un peu plus compliqué. Mais aussi des aménagements des entrées principales de la bibliothèque. Sans oublier l'IFSI qui a aussi une subvention de 15 000 €, l'IFSI étant dans la continuité de l'enseignement supérieur sur ce territoire communautaire. Donc tout ça représente un montant de 83 587 € après avoir arbitré les différentes subventions.

Mme Evelyne COUILLORET.- Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des souhaits de prise de parole ? Non, je vais le mettre le rapport aux voix. Donc est-ce qu'il y a des personnes qui ne participent pas au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui votent contre ? Donc j'en déduis que c'est un vote à l'unanimité. Merci à vous. Et on peut rappeler les personnes sorties.

Association Bourgogne centrale pour la promotion et le développement de l'abattoir d'Autun - Attribution d'une subvention

Le conseil décide :

- D'autoriser le versement des subventions suivantes au titre de l'année 2024 :

Etablissement demandeur	Projet	MONTANT INITIAL DE L'AIDE SOLICITEE	MONTANT DE L'AIDE AVEC ARBITRAGE – SEUIL à 15 000 €
POLYTECH Dijon	Acquisition d'un robot industriel pour compléter le parc robotique pédagogique de Polytech Dijon au Technopôle Sud Bourgogne hub&go.	21 128,80 €	15 000,00 €
STAPS	Acquisition d'équipement pour la salle de motricité	4 804,72 €	4 804,72 €
IUT du Creusot	Acquisition d'équipements destinés à l'enseignement de la vision industrielle à destination des étudiants de BUT Mesures Physiques, Génie Électrique et Informatique Industrielle et Polytech Dijon.	9 140,00 €	9 140,00 €
IUT du Creusot	Acquisition de mobiliers pour la création d'un espace à destination des associations étudiantes	5 000,00 €	5 000,00 €
LABORATOIRE ICB	Acquisition d'un système de visualisation pour le contrôle process du soudage de matériaux	11 500,00 €	11 500,00 €
LABORATOIRE IMVIA	Acquisition d'un banc de thermographie infrarouge comprenant une caméra thermique de haute résolution. Ce banc sera complété par un capteur de force et un équipement informatique permettant les calculs nécessaires pour l'analyse des images.	28 015,00 €	15 000,00 €
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	Aménagement des entrées principales de la bibliothèque.	8 143,20 €	8 143,20 €
IFSI	Acquisition d'équipements pédagogiques et de simulation pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.	29 064,44 €	15 000,00 €
BUDGET TOTAL 2025		116 796,16 €	83 587,92 €

- D'approuver les termes des conventions d'application à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot-Montceau et les acteurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche du territoire cités ci-dessous :
 - L'Université de Bourgogne Europe représentant les structures suivantes : Polytech Dijon, l'IUT du Creusot, STAPS, le laboratoire ImVia, le laboratoire ICB et la bibliothèque universitaire.
 - L'IFSI
- D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions et d'en assurer la bonne exécution ;
- D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget 2025.

Observations : Etant précisé que Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Cyril GOMET, Monsieur David MARTI, Madame Laetitia MARTINEZ, Monsieur Jérémie PINTO, Madame Barbara SARANDAO, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

5. Union commerciale - Montceau Commerces - Versement d'une subvention - signature d'une convention d'objectifs

6. Comité des Fêtes de Blanzy - Opération Chèques Cadeaux 2025 - Versement d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs

M. le Président.- Après, nous avons 2 délibérations qui concernent pour l'une, l'Union commerciale Montceau commerce, une subvention et l'autre des chèques cadeaux pour le Comité des fêtes de Blanzy. Georges LACOUR.

M. Georges LACOUR.- Merci Monsieur le Président. Donc la première délibération concerne Montceau commerce. C'est une demande de l'Union commerciale Montceau commerce pour le versement d'une subvention de 10 500,00 €. Ce versement est assorti à la signature d'une convention d'objectifs qui concourt à l'animation et la promotion du commerce local et à l'échelle du territoire, la création d'événements dans le cadre d'un programme

d'actions, et cetera. Donc la demande est de 10 500 €. Et pour information, la même demande, la même somme a été attribuée à l'Union commerciale du Creusot au dernier Conseil communautaire.

Et la deuxième demande concerne cette fois-ci le Comité des fêtes de Blanzy qui organise, depuis plusieurs années maintenant, une opération de chèques cadeaux en fin d'année à l'attention des commerces participants de Blanzy. Ils demandent à la Communauté Urbaine une aide de 4 000 € pour l'opération de 2025. C'est une reconduction de la demande qui avait été faite en 2024 et qui avait été accordée, en particulier en raison de la perturbation ou des perturbations liées à la reconstruction du pont qui enjambe la RCEA. Dans les deux cas, il nous est demandé de délibérer et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions et à verser les aides prévues au budget.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Oui, Frédérique LEMOINE.

Mme Frédérique LEMOINE.- Oui, c'était juste pour donner quelques informations concernant la deuxième subvention qui concerne le Comité des fêtes de Blanzy. Je voulais dire que la vente a eu lieu samedi dernier. Ce sont environ 2 400 chèques qui ont été vendus, des chèques cadeaux, ce qui veut dire qu'il y a plus de 40 000 € qui seront injectés dans le commerce blanzinois. Donc voilà, au nom de l'Association des commerces de Blanzy et des blanzinois en règle générale, merci à la Communauté.

M. le Président.- Merci, merci beaucoup de nous avoir donné ce petit, ce petit bilan très positif. Pas d'autre prise de parole, je mets aux voix les deux, sauf s'il y a une demande d'individualisation bien entendu. Il n'y en a pas. Donc qui ne souhaite pas voter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Unanimité, merci.

Union commerciale - Montceau Commerces - Versement d'une subvention - signature d'une convention d'objectifs

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes cette convention d'objectifs pour l'année 2025 à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association « Montceau Commerces » ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 10.500 € à l'association « Montceau Commerces » ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Comité des Fêtes de Blanzy - Opération Chèques Cadeaux 2025 - Versement d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes cette convention d'objectifs pour l'année 2025 à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association « Comité des Fêtes de Blanzy » ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 4.000 € à l'association « Comité des Fêtes de Blanzy » pour le financement de l'action « Chèques-Cadeaux Noël 2025 à Blanzy » ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. TORCY - Zone Coriolis - Vente de terrains complémentaires à la société Virtuo Montchanin SCI

M. le Président.- Coriolis, cette fois, la vente de terrain complémentaire à la société Virtuo. Toujours Frédérique LEMOINE.

Mme Frédérique LEMOINE.- Merci Monsieur le Président. Oui, il y a quelques semaines donc, la Communauté Urbaine a vendu à la SCI Virtuo Montchanin un terrain de 113 356 m² sur la zone Coriolis à Torcy, au lieu-dit La Marquise. La destination du projet, c'est une plateforme de distribution à vocation logistique avec des bureaux d'accompagnement. Or, la société Virtuo nous a sollicités pour acquérir des parcelles de terrain complémentaires pour mener à bien leurs projets. L'un de ces terrains, c'est un talus de soutènement d'environ 2 800 m². L'autre, c'est un chemin de desserte d'une ancienne ferme qui n'existe plus aujourd'hui, qui est démolie d'ailleurs. Un terrain d'environ 2 700 m². Le total, c'est donc environ 5 500 m². La surface exacte sera précisée après le

mesurage-bornage effectué par le géomètre. Ces terrains ne présentent pas un intérêt particulier pour notre collectivité de par leur nature et leur emplacement. C'est pourquoi nous avons proposé à la société Virtuo de leur vendre ce terrain. Le prix global que nous leur avons proposé et qu'ils ont accepté, c'est 300 000 €. La Communauté Urbaine prendra à sa charge les frais de mission du géomètre expert. Et, par contre, les frais d'actes notariés et les taxes seront quant à eux à la charge de l'acquéreur. Ce qui vous est donc demandé ce soir, c'est de vendre à la société Virtuo ces deux parcelles de terrain de 2 800 m² et environ 2 700 m² aux conditions que je viens de vous exposer et d'autoriser, Monsieur le Président ou moi-même, à signer l'acte notarié.

M. le Président.- Merci. Des prises de parole. Non ? Alors je mets aux voix. Il n'y a pas de... je vérifie les prises illégales d'intérêt mais je ne crois pas. Non. Des personnes qui sont, qui ne souhaitent pas voter pardon ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci. Unanimité.

TORCY - Zone Coriolis - Vente de terrains complémentaires à la société Virtuo Montchanin SCI

Le conseil décide :

- *De vendre à la société VIRTUO MONTCHANIN SCI, dont le siège social est à PARIS (75012), 2-22 place des Vins de France, Bâtiment B, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS et identifiée sous le numéro SIREN 908 999 824, 5500 m² environ sur la commune de Torcy répartis de la façon suivante :*
 - Parcella cadastrée section AN n°78, une portion de terrain d'environ 2800 m²;
 - Parcella cadastrée section AN n°104, une portion de terrain d'environ 2700 m².
- *De faire établir un document modificatif du parcellaire cadastral par un Géomètre-Expert, dont les frais de mission seront pris en charge par la Communauté Urbaine, pour déterminer l'emprise exacte à vendre ;*
- *De fixer le prix global et forfaitaire de cette vente à la somme de 300 000,00 € TTC ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*
- *D'inscrire la recette correspondante sur les budgets principal et annexe Coriolis.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Appel à projets challenge innovation - Classement sans suite

M. le Président.- Le développement économique continue. Sur Coriolis, nous passons au chapitre Développement territorial avec un appel à projet Challenge innovation et un classement sans suite. Évelyne COUILLORET.

Mme Evelyne COUILLORET.- Oui, merci Président. C'est très simple. Nous avions lancé un appel à projet en avril dernier concernant un challenge de l'innovation. Le règlement était passé en Conseil communautaire avec une date fixée pour la remise des candidatures en septembre 2025. Quatre candidatures ont été enregistrées. Toutefois, l'analyse de ces candidatures ont fait apparaître qu'elles ne répondraient pas aux attentes tel que le règlement l'avait fixé. Et donc la proposition du jury qui s'était réunie à cette occasion est de ne pas donner suite à ces candidatures et aux propositions qu'elles portaient. Et donc aucun lauréat n'étant retenu, aucune prime ni indemnisation ne sera versée au candidat. Il vous est donc demandé d'approuver ce classement sans suite de l'appel à projet Challenge innovation pour 2025.

M. le Président.- Merci. Des questions, prises de parole ? Non ? Alors je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Philippe PIGEAU, pardon ? J'ai cru que c'était une prise de parole. En fait, je dis un peu à retardement, donc pas de contre. Pour ? Merci.

Appel à projets challenge innovation - Classement sans suite

Le conseil décide :

- *De classer sans suite l'appel à projets challenge innovation,*

- *D'acter l'absence de règlement de prime ou d'indemnisation aux candidats non retenus conformément au règlement de l'appel à projets,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document de réponse adressé aux candidats de l'appel à projets, actant le classement sans suite de la procédure.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Contrat local de santé 2019-2024 - Autorisation de signature d'un avenant n°2

M. le Président.- Contrat local de santé, une autorisation de signature de l'avenant numéro 2, Bernard DURAND.

M. Bernard DURAND.- Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, vous savez qu'à l'initiative de l'ARS, une démarche de renouvellement du Contrat local de santé a été lancé début février 2024 en copilotage avec la Communauté Urbaine. Après l'élaboration du diagnostic local de santé et l'identification des enjeux pour le territoire, les travaux se poursuivent avec la construction d'un plan d'action. Cette démarche de renouvellement, conduite en collaboration avec l'ARS, représente une opportunité pour redéfinir les orientations et les priorités de santé du territoire. Elle permet également d'envisager une nouvelle contractualisation avec l'ARS, plus ambitieuse, notamment en matière d'accès aux soins et d'organisation de l'offre de soins. Elle est aussi l'occasion de repenser, de renforcer les partenariats sur le territoire. Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant numéro 2 au Contrat local de santé et d'autoriser le Président à signer l'avenant numéro 2 au Contrat local de santé de la Communauté Urbaine ainsi que les demandes de subventions liées au programme d'action et au financement du poste d'animateur Santé porté par la Communauté Urbaine.

Je voudrais à cette occasion remercier le travail qui est fait par notre chargé de mission mais aussi par tous les professionnels de santé qui sont force de proposition pour ce travail de réécriture du Contrat local de santé.

Je voudrais dire aussi que nous allons poursuivre, parce que nous avons quand même beaucoup d'actions qui sont menées. Alors, qui sont menées souvent par les villes. Et le contrat local de santé nous permet d'être les ambassadeurs de tous ceux qui sont faits par nos collègues ici présents dans cette salle. Nous sommes très présents pour être au contact des étudiants. Je rappelle que nous étions encore hier toute la journée à la faculté de médecine pour rencontrer les externes, les futurs internes qui sont là en 6^{ème} année de formation. Avec des contacts intéressants puisque des jeunes... cinq jeunes sont venus nous rencontrer qui sont très intéressés par les outils, les subventions qui peuvent être donnés par les villes de notre Communauté. Pour certains, j'espère les signer et pouvoir à terme être présent pour s'installer comme généraliste puisque leur choix c'est de devenir généraliste et donc de s'installer à terme sur notre territoire. Donc je suis un petit peu plus.... Je pense que de bonnes nouvelles viendront dans les années qui viennent. Vous savez aussi que nous sommes très présents à l'initiative qu'a fait l'URPS, donc l'Union régionale des professionnels de santé, en créant une journée des internes il y a déjà 3 ans qui se déroule une fois par an donc à (*inaudible*). Qui nous permet aussi de rencontrer les internes de la région Bourgogne Franche-Comté. Donc avec des contacts là-aussi intéressants. En sachant que nous avons toujours nos contacts avec l'Intersyndicale nationale autonome représentative des internes de médecine générale. Je redis qu'on les avait accueillis l'an dernier pendant une semaine au Château de la Verrerie et que nous avions dans le CA, un interne – il était encore interne qui vient d'être thésé, il se reconnaîtra – et qu'il a décidé de s'installer sur notre territoire. Bien sûr, nous sommes présents aux automnales des internes à Dijon. C'est donc un événement qui est fait par l'ARS. Donc vous voyez que depuis 3 ans, nous sommes quand même beaucoup à la rencontre des étudiants et j'espère que dans... ça paiera et qu'on aura donc de bonnes nouvelles.

Ne pas être dans le renoncement, le Président le disait tout à l'heure, c'est bien ce que l'on essaie de faire dans le domaine de la santé. En sachant que, et je le répète quand même que réglementairement, nous n'avons pas la compétence Santé au niveau de la Communauté Urbaine. Mais le Contrat local de santé, ce n'est pas que la rencontre avec les étudiants, c'est par exemple tout ce qui concerne la santé mentale. Et je redis que nous avons fait des formations au premier secours en santé mentale. Première formation l'an dernier. Nous avons une 2^{ème} formation qui va débuter donc en décembre et où nous avons cette formation... est complète. Et puis le Contrat local de santé, je le redis quand même que pour la santé mentale, grande cause nationale cette année, malheureusement les fonds d'État sont quand même très rares et c'est quand même dommage. C'est aussi tout ce qui concerne la prévention aussi, le contrat local de santé. Et nous avons fait beaucoup de formations autour de l'alimentation avec la Mutualité française, l'ARS, le réseau de prévention de prise en charge de l'obésité pédiatrique en Bourgogne. Nous sommes aussi très présents dans les actions liées à l'environnement et la lutte contre les espèces envahissantes, avec des formations de nos personnels de voirie. Et puis je suis aussi très présent parce que le côté national est important au niveau de la

commission Santé France urbaine, où nous faisons de nombreuses propositions et nous proposons aussi des amendements au texte de loi qui sortent régulièrement.

Voilà, je voulais quand même dire très brièvement les quelques actions et je pourrais en énumérer encore beaucoup. Je suis quelquefois agacé, je dois le dire, de lire ou d'entendre des propos qui voudraient nous faire croire que rien ne se fait au niveau du Contrat local de santé. Eh bien, ce n'est pas le cas. Et bien que nous n'ayons pas la compétence, on a... on fait de nombreuses actions. Voilà, merci de votre attention.

M. le Président.- Merci. C'est bien de rappeler tout ce qu'on, tout ce qu'on fait. Alors le chemin est encore long. On le sait d'ailleurs, le CLS2 nous laissera sans doute, je l'espère en tout cas, la possibilité d'aller encore plus loin dans les missions. En tout cas, c'est un souhait, une volonté qu'une bonne part d'entre nous porte vraiment, de dire que c'est vraiment à l'échelle territoriale qu'il faut porter ces sujets-là. C'est là que c'est cohérent. Donc merci pour ce rendu et pour le travail qui est fait. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? M. LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui, j'ai bien entendu la liste d'actions auxquelles la CUCM participait. Je voudrais simplement dire sur ce nouvel avenant puisque c'est le... c'est finalement le même avenant que l'année précédente, que là nous sommes dans le cadre d'un Contrat local de santé pour lequel il y a eu une délibération en 2019 sur laquelle manifestement il ne s'est rien passé jusqu'à au moins le début de l'année ou la moitié de l'année 2022. Donc, il y a un temps précieux qui a été perdu. Précieux parce qu'on connaît la situation de la démographie médicale, il y a déjà 10 ans et qu'évidemment, sur la médecine générale, ça s'est effondré. Au Creusot, par exemple, à la fin de l'année, il restera 2 médecins généralistes installés en ville, sous réserve d'autres installations. Donc la situation, elle est même plus périlleuse, elle est dramatique. Et c'est vrai que quand on dit que ces Contrats locaux de santé doivent permettre, en collaboration avec l'ARS, un meilleur accès aux soins. Là on en est... on est dans une situation où il y a une part croissante et extrêmement importante de la population qui soit se soigne très loin d'ici, soit ne peut pas avoir accès aux soins. Et donc ce que je regrette sur ce Contrat local de santé, c'est que finalement nous sommes 6 ans plus tard et il est écrit là en une ligne qu'au bout de 6 ans, que nous avons élaboré un diagnostic local de santé et identifié des enjeux et que maintenant on va construire un plan d'action. Je crois que six ans pour faire un diagnostic et identifier les enjeux que l'on connaît déjà il y a 10 ans. C'est beaucoup trop long et je souhaite qu'on n'ait pas l'année prochaine à nouveau un avenant à un Contrat local de santé. Et puis l'année d'après, et comme ça on peut poursuivre ad vitam aeternam. Parce qu'évidemment, la Communauté Urbaine n'a pas de prise directe et les collectivités territoriales sur l'installation de médecins. Mais il y avait là, avec l'Agence régionale de santé, la nécessité de construire un projet local de santé et ça, ça n'a pas été fait et on est très en retard sur ce plan. Et donc voilà, je veux simplement faire cette alerte. Bon, j'ai l'impression de me répéter, mais l'évolution de la démographie médicale nous a amené dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Et là on est dans une situation d'urgence parce qu'il y a, pas simplement pour la médecine générale, mais par exemple pour les dentistes qui me font part de situations d'absence de soins qui conduisent à des situations dramatiques de plus en plus jeune. Et puis un niveau de perte de chance qui est extrêmement important. Il y a un rapport qui est paru il y a 2 semaines sur les taux de mortalité dans les différentes régions de France. On voit que sur les 4 départements bourguignons, alors plutôt sur l'Yonne et la Nièvre, ensuite la Saône-et-Loire et en dernier la Côte d'Or, il y a des chiffres qui sont moins bons que les chiffres au niveau national. Et il faut bien qu'on ait conscience, quand on vote ce genre de délibération et quand on traite ce genre de sujet, qu'en réalité on parle dans nos régions où l'accès aux soins est très compliqué de vie et de mort. Et donc je souhaite que vraiment tous les moyens soient mis pour une accélération brutale du processus. Parce que moi, je ne peux pas me satisfaire qu'au bout de 6 ans on se dise qu'on a élaboré un diagnostic, qu'en fait on connaît déjà et qu'on a identifié des enjeux prioritaires, voilà.

M. le Président.- Bernard DURAND.

M. Bernard DURAND.- Oui, M. LANDRE, quand même ! Vous êtes vraiment de mauvaise foi. En vous écoutant, on pourrait croire que rien n'a été fait sur le territoire depuis 6 ans. Vous savez bien que c'est faux quand même. Que les collectivités, que nos villes ont fait de nombreuses... ont mis de nombreux outils. Enfin les maisons médicales qui ont vu le jour, qui ont aussi attiré quand même quelques médecins. Je le disais, le médecin qui a décidé, qui vient d'être théssé, qui a décidé de venir s'installer sur le territoire. Puis enfin, nous avons quand même eu des aides sur nos hôpitaux. On ne peut pas dire quand même qu'à l'heure actuelle, quand il y a des urgences, rien n'est pris en compte. Nous avons avec la CPTS - alors je ne sais pas l'avenir de ces CPTS, puisque le ministre a l'air d'avoir d'autres... de changer non seulement de nom, mais un peu les compétences des CPTS - qui fait que nous avons présenté ça à la Conférence des maires, un dispositif par exemple qui fait que les personnes qui ont des problèmes de mobilité. Et bien oui, ils ne peuvent pas voir, forcément, de médecin, mais une infirmière, une IPA, peut aller à domicile avec une

consultation en numérique pour renouveler l'ordonnance. Donc voilà, il y a des dispositifs pour pallier aussi ce manque qui à mon avis sera transitoire, je l'espère bien, sur notre territoire. Il y a des dispositifs, mais on ne peut pas dire qu'en 6 ans nous étions dans le diagnostic. Il y a eu bien sûr eu des décisions de prises qui ont fait quand même que notre situation, qui je le rappelle est un peu à l'identique de 80% du territoire français - il n'y a pas que nous - on ne peut pas dire quand même que rien n'ait été fait en 6 ans. Vous êtes vraiment de mauvaise foi.

M. le Président.- Evelyne COUILLEROT.

Mme Evelyne COUILLEROT.- Juste quelques mots. Tous les élus de notre territoire, et plus largement, savent bien à quel point nous sommes en difficulté au regard de l'accès aux soins. Nous ne faisons pas exception malheureusement, parce que si nous faisons exception, nous ne serions pas dans une forme de concurrence entre territoires où chacun finalement a construit au fur et à mesure des années des réponses. Et aujourd'hui, les réponses sur les territoires sont là. Mais encore faut-il qu'il y ait des médecins. J'en ai, j'en veux pour preuve... J'étais très étonnée au Congrès des maires où tous les ans, tous les ans, c'est un sujet, l'accès aux soins pour nos populations, sur nos communes et nos intercommunalités. Et là, le constat a été fait à nouveau – il y avait un atelier autour de ce sujet – que finalement – c'est ce que je disais tout de suite – tous les dispositifs que des communes peuvent porter comme l'accompagnement financier comme la mise en place, l'accompagnement de maisons pluridisciplinaires de santé, et cetera, et cetera. Cela a été fait et aujourd'hui, il y a vraiment ce point de constat qui est partagé par les élus de l'ensemble des territoires. Avec le souhait bien entendu que l'État s'empare réellement de cette question et du coup un travail plus en finesse, plus profond des collectivités sur la prévention. Et c'est largement abordé d'ailleurs dans le Contrat local de santé. Parce que là on retrouve effectivement les compétences proches de ce que peuvent porter les communes notamment. Et une meilleure prévention, et bien permet d'avoir une meilleure santé. Mais j'ai été frappée par ce constat généralisé, finalement, les communes/intercommunalités ont fait le job et se trouvent aujourd'hui dans une grande difficulté, une impasse, et ça concerne l'ensemble de notre territoire. Et moi, j'ai pour vœux qu'effectivement, à travers le futur Contrat local de santé, et bien on ait une force de frappe plus importante que ce que nous faisons par l'addition de nos actions communales. Et qu'avec cette force de frappe plus importante, et bien on arrive à répondre autrement que ce que chacun peut faire aujourd'hui avec ses moyens dispersés. Voilà, Monsieur le Président, la seule remarque que je voulais faire.

M. le Président.- Jean-Marc FRIZOT.

M. Jean-Marc FRIZOT.- Non, c'est juste une remarque. Hier, on était quelques-uns, au moins deux à être avec Paulette MATRAY au Sénat, notre collègue devenue sénatrice. C'était juste pour information. Elle a posé hier sa première question au gouvernement et c'était une question sur les déserts médicaux. Donc c'est un problème national, ce n'est pas un problème creusotin, ni même communautaire, c'est beaucoup plus large que ça.

M. le Président.- Ah bah ça, on l'avait bien compris... Le chiffre a été donné, oui... enfin tout le monde sauf une personne. Oui Madame, vous voulez la parole là-bas au fond.

Mme Christelle ROUX-AMRANE.- Merci Monsieur le Président. Je voulais simplement dire qu'on parle effectivement beaucoup du Contrat local de santé et je pense que des actions ont été menées. Je confirme. Vous savez certainement que moi je suis psychologue, donc je connais bien ces problématiques-là. Mais, au-delà de ça, je suis aussi membre élue au CSFPH au nom de l'AMF donc je travaille dans la commission Emploi et métiers. Je ne suis pas là pour raconter ma vie, mais en tout cas ce que je voulais dire c'est que ce qui est important, c'est tous ces métiers, tous ces nouveaux métiers comme les IPA qu'a cité Monsieur DURAND. Il ne s'agit pas uniquement de faire venir des médecins sur un territoire, mais il s'agit bien de travailler en réseau. C'est ça le plus important, c'est que le travail autour de la santé, c'est effectivement la prévention avant tout – je suis entièrement d'accord – mais c'est aussi laisser les experts travailler et puis travailler avec eux pour prévoir la santé de demain aussi. Donc moi, j'ai toute confiance en tous ces experts, en tous ces professionnels de la santé, que ça soit médicaux, paramédicaux, tout ce qui tourne autour du mieux-être, en tout cas pour tous les habitants de notre territoire. Et puis de travailler avec eux pour solutionner et je pense qu'on peut y arriver pour ce Contrat local de santé effectivement.

M. le Président.- Merci, Madame, pour ce témoignage. Et puis... vous remercier aussi du travail que vous faites. Oui.

M. Bernard DURAND.- Juste saluer, le travail. Et la première, le premier Comité psychique logement qui est

à l'initiative de Madame ROUX-AMRANE qu'on a fait il y a à peu près 15 jours. Et je voulais saluer cette initiative de Madame ROUX-AMRANE.

M. le Président.- Très bien. Alors moi, je voudrais vous interroger, Monsieur LANDRE, si vous le permettez. Est-ce que vous voulez bien nous donner des solutions ? Si vous voulez bien reprendre le micro, vous ne voulez pas ?

M. Charles LANDRE.- (*propos inaudibles en l'absence de micro*)

M. le Président.- Ah.

M. Charles LANDRE.- Donc déjà, pour répondre aussi à Bernard DURAND, je n'ai jamais dit que rien n'a été fait. J'ai dit que le projet, le projet local de santé n'a pas été écrit. Que dans la délibération que vous présentez, vous dites qu'on en est encore au stade du diagnostic. Donc, ça, je crois que personne ici ne peut le nier. Et c'est justement si la CUCM remplissait son rôle de ce point de vue-là, en coordonnant les actions que nous n'aurions pas eu ces dernières années de multiples actions qui ont été menées en concurrence, privées et publiques, et qui amènent à une situation où chacun essaye, j'en conviens, de faire comme il peut, mais une situation qui n'est pas intéressante et qui n'est pas... qui est même inquiétante pour notre territoire.

Maintenant, sur la façon dont... puisque vous m'interrogez, mais ce n'est pas à la CUCM, je le précise de faire venir des médecins. C'est à la CUCM d'écrire un projet local de santé, ce que, encore une fois, vous n'avez pas fait. Et ça fait six ans que le Contrat local de santé a été signé. Maintenant, des propositions, vous le savez puisqu'on a eu ces débats au conseil municipal, vous avez systématiquement balayé toutes les propositions que j'ai faites, notamment quand j'ai proposé de lancer, et pourquoi pas à l'échelle communautaire, une réflexion pour monter une structure de santé qui puisse devenir maison de santé pluridisciplinaire universitaire. Ça, c'est une proposition très concrète que j'ai faite. Vous m'avez... vous avez commencé par me répondre que ça n'existe pas, puis que ça n'existe que dans les grandes métropoles puisqu'on a fait plusieurs conseils là-dessus. Puis que c'était à moi de monter le dossier, ce qui est quand même un peu cocasse venant de quelqu'un qui dirige une collectivité. Donc vous savez très bien que j'ai fait à de nombreuses reprises, de nombreuses propositions sur le sujet que vous avez toutes balayées. Et vous, la façon dont vous dont vous abordez le problème, c'est d'abord de ne pas répondre à l'ARS dans les temps puisque je rappelle qu'il a fallu deux ans et demi pour engager un animateur de ce Contrat local de santé. La délibération date de 2019, le début des travaux en cours, en cours d'année 2022. Et le mécanisme que vous avez proposé, le seul que j'ai vu concrètement, c'est le mécanisme qui consiste à doubler les contrats d'engagement de service public, c'est à dire à sur-subventionner les études pour... enfin une partie des études des futurs médecins en échange d'une installation sur le territoire pour une durée... enfin une durée qui peut être, si c'est le contrat d'engagement de service public, le temps où les études ont été financées et dans la délibération que vous avez proposée, c'est cinq ans. On sait très bien que ce genre de mesures d'abord... d'ailleurs il y a des rapports de l'ARS qui le montrent... ont une portée extrêmement limitée. Evelyne COUILLOT a rappelé que l'ensemble des territoires aujourd'hui sont en concurrence et que ça n'est pas le critère financier qui permet de faire venir des médecins. C'est la seule chose que vous avez proposé ces dernières années. Et effectivement, à chaque fois que j'ai amené des propositions comme celles que je viens de faire à l'instant. Enfin que j'ai faites il y a quelques années et que je viens de répéter, vous l'avez balayé. Donc si vous voulez, n'inversez pas, si je puis dire la charge de la preuve, puisque c'est bien vous qui aviez en charge d'abord le fait que le Contrat local de santé soit animé. Nous avons voté ici pour que ce soit le cas et c'était à vous de le faire et vous ne l'avez pas fait. Et évidemment, on peut quand même attendre que sur un territoire qui est dans une situation extrêmement difficile de ce point de vue-là, au bout de six ans, il y ait un projet local de santé qui soit écrit et qu'on n'en soit pas à dire – comme je l'ai entendu ce soir : c'est formidable parce qu'on participe à des actions de la région, on participe à des actions du ministère de la santé, on fait tel ou tel salon et vous voyez qu'on fait des choses ? Bah évidemment qu'il y a des choses qui sont faites. Évidemment qu'il y a des maisons de santé qui ont été financées, malheureusement parfois en concurrence dans des communes voisines, y compris sur le territoire communautaire. Il y a aussi des projets privés qui ont vu le jour et qui ont l'air pour certains de fonctionner. Il y a une multitude de projets qui ont été faits, mais malheureusement la CUCM était absente au moment de coordonner l'ensemble de ces actions-là. Donc voilà, quelle est ma réponse. Je vous ai donné un exemple extrêmement concret et chacun pourra aller vérifier dans les années précédentes et dans les conseils non pas communautaires mais municipaux auxquels nous avons participé, que j'ai fait des propositions sur ce sujet et que vous vous n'avez pas rempli votre rôle.

M. le Président.- C'est la réponse que j'attendais. Evelyne COUILLOT.

Mme Evelyne COUILLOT.- Quelques mots. Je crois qu'il est important... Vous dénigrez un certain nombre

d'aides mis en place sur les différentes communes. Je crois qu'il est important de viser les jeunes de nos territoires. C'est ce qu'expliquait tout à l'heure Bernard DURAND, à travers les rencontres qui ont été faites ces jours-ci avec les futurs internes. On voit bien que si on veut avoir une éclaircie, c'est essayer de fixer les jeunes issus de nos territoires qui sortent de nos lycées parce qu'ils ont, voilà un atome crochu avec notre secteur et je peux vous dire que là-dessus, nous avons signé des contrats pour des bourses très tôt avec des jeunes issus de notre secteur pour qu'ils s'installent et par contre, cette aide-là n'existe pas ailleurs. Cet aide-là n'existe pas ailleurs et donc nous verrons son efficacité. Mais on peut le souhaiter et nous sommes également dans ce même registre, en contact avec le département et la future formation qui va s'installer pour les étudiants en médecine à Chalon-sur-Saône à partir de l'année prochaine. Il faut les capter très tôt pour qu'ils aient envie de rester enfin déjà de revenir et ensuite de rester chez nous. Donc tout cela se fait.... C'était juste pour répondre à la question de l'inefficacité.

Moi je voudrais dire deux mots sur les maisons de santé pluridisciplinaires universitaires. Vous projetez vos propres attitudes, Monsieur LANDRE, sur nous. Vous avez l'impression, quand vous nous regardez, que vous nous regardez vous, parce que nous ne traitons jamais par le mépris les propositions qui sont faites. Vous n'en avez fait qu'une, celle-ci. Je vais vous expliquer les suites que nous avons données, parce que bien entendu nous avons écouté avec attention ce que vous pouviez dire et nous sommes bien entendu renseignés. Mais vous pouvez rire, vous voyez ? Moi, je prends au sérieux ce que vous dites. À votre inverse. C'est vraiment l'image de votre attitude par rapport à la nôtre. Pourquoi pas ? Ce n'est pas parce que c'est vous qui le proposez que ça ne serait inintéressant. Vous pensez bien que si c'était intéressant, nous nous précipiterions pour le faire, puisque c'est la seule proposition que vous avez faite. Nous avons regardé en quoi cela consistait. Alors bien entendu, conventionnement avec l'ARS, avec l'université, l'UFR de médecine, et cetera, ça le travail peut se faire, ce n'est pas... ce n'est pas la question. Des praticiens maîtres de stage, on sait qu'aujourd'hui ça passe par là et ne serait-ce que l'installation, mais il y en a combien ?

Il y en... voilà, il en faut. Et surtout et surtout, cette future maison de santé pluridisciplinaire universitaire, elle est dans l'obligation d'avoir des activités de recherche. Elle est également dans l'obligation d'avoir un enseignant titulaire universitaire en médecine générale. Deux points essentiellement chronophages, intéressants, mais chronophages qui font que quand on est dans une telle pénurie, il est bien entendu compliqué de trouver des médecins qui souhaitent se lancer dans ce genre de dispositif. Néanmoins, nous sommes allés plus loin et nous avons pris contact avec ce type de maisons de santé pluridisciplinaires universitaires qui existent, l'une à Chenôve et l'autre à Signy-le-Petit dans les Ardennes et nous avons longuement échangé avec les médecins qui ont porté et créé ces 2 sites. Déjà, les créateurs, ce sont les médecins qui sont eux-mêmes chercheurs et enseignants universitaires. Et ils nous ont dit, ça ne peut venir que de telles personnes, ça ne peut pas venir par des yakas de collectivités qui décident que c'est bien et qu'il faut faire ça sur le territoire. Vous pouvez accompagner, mais si vous n'avez pas ce type de profil qui veulent s'installer chez vous, ça ne sert à rien. Le label n'a aucun intérêt en tant que tel. C'est le projet porté par ces universitaires qui peut attirer de futurs internes. Ce qu'ils nous ont dit également, c'est que ça n'était pas pour autant qu'ils s'installaient ensuite sur le territoire. Ça n'était pas pour autant qu'ils s'installaient ensuite pour sur le territoire.

Je vous donne l'exemple de Chenôve. Ils ont 3 internes en permanence avec huit médecins généralistes qui exercent. Huit médecins généralistes. Oui mais voilà, trois viennent de partir. Huit, trois parties. Ils ne trouvent pas à les remplacer, malgré leurs internes qui tournent en permanence. Donc ce n'est pas si simple que ça. Alors bien entendu, sur Chenôve, ça ne se voit pas autant que chez nous parce qu'il y a la proximité de Dijon et donc l'offre de soins est plus facile. Mais quand on va, quand on creuse dans le fond, la question sur le fond, on voit bien que ça n'est pas si simple. C'est plus facile de d'arranger comme ça en tribune que de vraiment travailler les choses et d'essayer de trouver des solutions. Ceci étant dit, moi je ne balaie pas complètement cette possibilité et je pense que si un jour, elle peut être portée, ça sera dans le cadre d'un CLS communautaire et non pas par une commune. Une commune n'a absolument pas les capacités de le faire et ça n'est pas en le proposant sans savoir en quoi ça consiste exactement au Conseil municipal du Creusot que ça marchera.

M. le Président. - Merci. D'autres prises de parole ? Je rajoute alors. Évelyne COUILLORET a très bien expliqué les choses et c'est pour ça que je vous ai posé la question, parce que je me doutais bien que votre réponse allait être celle-là une fois de plus. Juste quand même. On l'a dit au moment du débat d'orientation budgétaire, quand vous dites mais vous avez mis deux ans et demi à recruter une chargée de mission, oui on a pris du retard. Ouais. Il y a eu le COVID, vous avez oublié ça ? Non, non mais attendez, c'est bien joli de dire quand vous êtes... quand vous êtes en situation, Monsieur, ce n'est pas par plaisir qu'on a tardé à recruter des personnes. Il a fallu quand même un certain temps, ça c'est la première chose.

Deuxième chose, quand vous avez des directeurs et des directrices d'ARS qui changent à peu près tous les ans, c'est un petit peu compliqué aussi pour travailler. Donc je rétablis un petit peu les vérités parce que moi je veux bien entendre les critiques. Mais à un moment donné, entre la critique et la réalité, on a quand même eu des difficultés

durant ce mandat. Pas simplement pour recruter une chargée de mission au niveau du CLS, mais dans bien d'autres secteurs. Et on s'est débrouillé pour quand même pour faire le job. Donc oui, on a pris du retard, mais oui, il y a eu des circonstances atténuantes, à la fois au niveau ARS, à la fois au niveau en interne pour recruter. Ma demande, vous l'avez bien entendu, c'est qu'effectivement nous portions ces sujets-là, comme l'a rappelé Évelyne COUILLORET, à l'échelle de la Communauté Urbaine, j'espère, que la directrice de l'ARS aura la même attitude que l'ancien directeur pour dire on y va, c'est la Communauté Urbaine, voire même c'est la Communauté Urbaine qui prend la compétence. Ce que nous n'avons pas aujourd'hui... puisqu'aujourd'hui nous avons le Contrat local de santé sans compétences. Et il faudra prendre la compétence.

Mais qui dit compétences dit moyens. Et j'ai bien retenu ce que vous avez dit : mettre tous les moyens en œuvre, tous les moyens, ça veut dire des moyens financiers, chers collègues. Il y aura des choix à faire. Parce que si on demande la baisse des impôts et qu'en plus faut mettre tous les moyens supplémentaires sur la santé qui va se chiffrer en centaines de milliers d'euros, si on veut faire un travail efficace, il y aura des choix à faire. Donc moi j'entends. J'entends, j'entends tous les moyens nécessaires, j'entends. En baissant les impôts, j'entends. Ça, c'est la troisième chose que je souhaitais dire.

Et puis ensuite, pour rebondir sur ce que dit notre collègue Évelyne COUILLORET, effectivement, vous avez proposé en Conseil municipal cette fameuse maison de santé pluridisciplinaire. Je vous invite à revoir les comptes rendus, comme vous dites. Et qu'est-ce que je vous ai répondu ? Est-ce que vous pouvez me donner le nom de la ville qui l'a mis en place ? Oui. Est-ce que vous pouvez me donner des éléments chiffrés sur le montage financier qui a été fait ? Vous m'avez dit, je vous le donnerai, je vous le communiquerai. Non, non... moi je ne l'ai jamais eu donc on est allé chercher, on est allé voir effectivement. La réponse vous l'avez eue parce que c'est bien gentil de dire : Ah mais d'autres villes ont fait des maisons pluridisciplinaires universitaires... D'autres font ceci... Mais quand il s'agit de mettre réellement la situation. Moi je suis allé voir justement, je suis allé voir comment ça s'est fait. Et oui, quand vous avez douze ou quinze médecins déjà dans la ville, c'est quand même plus facile, quand même plus facile de monter ce type de maison. Vous avez eu l'exemple avec Chenôve. Quand on est proche du CHU, c'est quand même plus facile. Je suis allé voir dans d'autres villes, je suis allé voir dans d'autres villes, Monsieur. Mais j'attends toujours vos éléments chiffrés. Chiffrés. A un moment donné, faut mettre des chiffres, ce que ça coûte et comment ça s'est fait. Or, vous êtes toujours dans la posture, toujours dans la posture : il y a qu'à faire ça parce qu'ailleurs ça c'est fait. Ok, très bien, nous on est preneur de bonnes idées. Donnez des éléments, donnez des chiffres, vous êtes élu, vous êtes élu. Et ce n'est pas parce que vous êtes dans l'opposition que vous ne pouvez pas proposer des choses que nous pourrions nous utiliser. Je vous ai même dit : écoutez, si on y arrive, je dirais que c'est grâce à vous. Pas l'occasion de le dire pour le moment. Voilà ce que je tenais à dire et en tout cas, c'était bien qu'on ait ce débat au niveau de la santé, parce que ça va être un sujet d'avenir et un sujet de plus en plus prégnant.

Et merci de rappeler tout ce qui a été fait qui, certes, n'est pas suffisant. On n'est pas en train de se congratuler là. On est en train de dire les réalités du territoire et de 80% des territoires en France qui sont en désertification médicale. Moi je tiens pour terminer à saluer toutes les initiatives qui ont été faites par les maires. Moi je tiens à saluer ça. Alors effectivement, pas forcément avec de la réussite, parfois avec de la réussite, pas toujours. Mais les maires ont beaucoup investi pour faire venir des médecins, beaucoup, plusieurs ici. Comme je salue également, je tiens à le dire, la maire de Montceau, les élus de Montceau qui se sont beaucoup impliqués pour que l'hôpital de Montceau devienne un véritable hôpital de proximité neuf. Ça a été un combat à mener, ça. Donc les élus se battent au quotidien avec le peu de moyens qu'ils ont, parce qu'encore une fois, la santé c'est la compétence régaliennes de l'État. Et moi, je tiens à le dire et à le répéter : la santé, c'est la compétence régaliennes de l'État. Tout le monde a droit à la santé. Or aujourd'hui, malheureusement, une grande partie de la population n'a plus droit à la santé. Ce n'est quand même pas la faute des collectivités, ce n'est quand même pas la faute des maires. Faut le dire à un moment donné, ça suffit les procès. Voilà ce que je tenais à dire et je salue tout ce qu'ont fait les maires. Je mets aux voix l'avenant 2. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont... qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Contrat local de santé 2019-2024 - Autorisation de signature d'un avenant n°2

Le conseil décide :

- *D'approuver l'avenant n°2 au contrat local de santé de la CUCM qui a pour objet de prolonger le CSL jusqu'au 30 juin 2027,*
- *D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 au contrat local de santé de la CUCM, ainsi que les demandes de subvention, liées au programme d'actions et au financement du poste d'animateur santé, porté par la Communauté Urbaine.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. SPL Sud Bourgogne THD - Rapport d'activités de l'exercice 2024

4. SPL Sud Bourgogne THD - Rapport 2021-2024 des représentants de la CUCM au sein de la SPL

5. SPL Sud Bourgogne THD - Contrat de concession - Avenant n°3

M. le Président.- Alors ensuite le rapport d'activité... On a plusieurs rapports alors sans présentation, sauf si les rapporteurs souhaitent vraiment rapporter. Mais bon... Le rapport sur le THD... Donc, c'est Jean-Claude LAGRANGE qui va rapporter. Je vais laisser la présidence à Évelyne COUILLORET parce que je vais devoir sortir, ainsi que Philippe PIGEAU et Montserrat REYES.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Bien les trois rapports que je vais vous présenter feront l'objet d'un vote groupé, sans présentation, mais il faut que je justifie ce grand déplacement de nos collègues. Le premier rapport concerne la proposition d'un avenant numéro 3 au contrat de concession qui est donc cette concession qui a été mise en place par la Communauté et le Grand Chalon auprès de la SPL Sud Bourgogne THD afin d'assurer la gestion, la commercialisation et l'exploitation de leur infrastructure fibre optique. Là, le présent avenant concerne la modification du catalogue de services et de la grille tarifaire et la modification du contrat cadre d'accès aux infrastructures de génie civil. Le 2^{ème} rapport concerne, et là je vous demande d'en prendre acte. Il est suffisamment détaillé. La présentation du rapport annuel d'activité, donc de la SPL, qui fait état des chiffres clés, comme dans tous les rapports concernant les services publics, l'infrastructure, les réalisations principales, le bilan commercial, technique et financier. Donc je le répète, je vous demande de prendre acte de ce rapport. Et enfin, vous avez la présentation du rapport des élus de la SPL. Puisque c'est également une obligation, de cette SPL qui a été créée. Chaque collectivité à la Communauté et le Grand Chalon détenant 50% du capital social. Donc vous avez l'habitude, de connaître, de lire ce type de rapport qui contribue au contrôle analogue de la SPL, tel que c'est défini comme tout autre contrat.

Mme Évelyne COUILLORET.- Merci Jean-Claude. Est-ce que je peux proposer ces trois rapports au vote en même temps ? Ou est-ce qu'il y aura des votes différents ? Donc est-ce qu'il y a des... alors sur les trois, je les mets les trois au vote en même temps. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Qui ne participent pas au vote ? Qui votent contre ? Pour ? Unanimité. Merci et on peut faire rentrer le Président.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Sinon j'avais cinq pages, plus tous les rapports à lire, mais bon je vois que le vin va chauffer.

Mme Évelyne COUILLORET.- Et pendant ce temps-là, Frédérique se prépare puisque... Ah c'est sans présentation d'accord.

SPL Sud Bourgogne THD - Rapport d'activités de l'exercice 2024

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport annuel du délégataire Sud Bourgogne THD relatif au développement, à la mise en œuvre, à la maintenance et à la commercialisation du réseau très haut débit de la Communauté Urbaine pour l'année 2024.*
- Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI, Monsieur Philippe PIGEAU et Madame Montserrat REYES, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Prise d'acte.*

SPL Sud Bourgogne THD - Rapport 2021-2024 des représentants de la CUCM au sein de la SPL

Le conseil décide :

- *D'approuver le rapport relatif aux années 2021 à 2024 des représentants de la CUCM au sein de la SPL Sud Bourgogne THD, joint en annexe.*

Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI, Monsieur Philippe PIGEAU et Madame Montserrat REYES, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

SPL Sud Bourgogne THD - Contrat de concession - Avenant n°3

Le conseil décide :

- *D'approuver le projet d'avenant n°3 au contrat de concession entre la SPL Sud Bourgogne THD et la société dédiée Sud Bourgogne Networks, tel qu'annexé à la présente délibération.*

Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI, Monsieur Philippe PIGEAU et Madame Montserrat REYES, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

6. Zéro artificialisation net - rapport triennal sur la consommation d'espace naturel agricole et forestier

M. le Président.- Alors, c'est lequel du coup ? Le six ? Le six : Zéro artificialisation, rapport triennal dont nous devons prendre acte. C'est bon, nous prenons acte ? Oui mais bon, il y aurait beaucoup à dire, merci. C'est juste un rapport.

Zéro artificialisation net - rapport triennal sur la consommation d'espace naturel agricole et forestier

Le conseil décide :

- *D'adopter le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols ;*
- *De notifier, en application de l'article L.2231-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération et le rapport relatif à l'artificialisation des sols qui lui est annexé, aux :*
 - Préfet de région Bourgogne Franche Comté ;*
 - Préfet de Saône-et-Loire*
 - Président du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté,*
 - Aux Maires des communes du territoire*

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. Ecomusée - Désherbage des collections du centre de ressources documentaires

M. le Président.- L'Ecomusée, le désherbage des collections du centre de ressources documentaires. Je précise, le désherbage, ce n'est pas enlever l'herbe, là en l'occurrence. C'est une expression, voilà désherbage, mais qui est imaginé on va dire. On nettoie les collections, c'est à dire on élimine les collections dont on n'a plus besoin. Voilà, tout simplement, on prend acte, c'est bon pour tout le monde ? Merci.

Ecomusée - Désherbage des collections du centre de ressources documentaires

Le conseil décide :

- *D'approuver le lancement d'un processus de désherbage des documents du centre de ressources documentaires de l'Ecomusée ;*
- *D'autoriser la cession à des tiers des ouvrages désherbés à titre gracieux ;*
- *D'autoriser la destruction des documents jugés en mauvais état et de les valoriser comme papier à recycler ;*
- *D'autoriser l'élu ayant délégation à signer tous les documents afférents.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Régie intéressée du service public de l'eau potable - Choix du concessionnaire et autorisation de signature du contrat

2. Régie intéressée du service public de l'assainissement collectif - choix du concessionnaire et autorisation de signature du contrat

M. le Président.- On passe au chapitre développement durable, cette fois, avec la régie intéressée. On en a parlé tout à l'heure, à la fois sur l'eau et sur l'assainissement. Jean-Marc FRIZOT.

M. Jean-Marc FRIZOT. - Merci Président, alors je ce que je voulais dire, c'est que je suis heureux de vous présenter, chers collègues, ce rapport. Je suis heureux, mais en même temps frustré. Je suis frustré parce que comme tous les gros dossiers type, par exemple, je ne sais pas, PLUI ou d'autres en fait, on vous résume en quelques minutes là en l'occurrence deux ans de travail quoi. Donc c'est un peu frustrant. Je voulais vraiment, comme l'a fait le Président tout à l'heure, souligner le travail des services. Et je dirais même, de tous les services, parce qu'on pourrait croire que ça n'est que le service eau/assainissement, mais pas du tout sur ce type de délibération importante, c'est l'ensemble des services. Je me retourne vers le Directeur général des services qui est parti. Non ? Le directeur général des services, c'est la direction, bien sûr, mais ce sont aussi les finances, ce sont les marchés publics, vous allez voir, on va en parler, ce sont les services juridiques. Et puis peut être un clin d'œil, si vous me le permettez, à Olivier ASTORGUE. Un petit clin d'œil peut être qu'il nous regarde si en visio parce qu'il a aussi beaucoup travaillé sur ce dossier. Ces services ont beaucoup de mérite et je trouve, comment dire, vos propos, Monsieur LANDRE, sont désobligeants. Ils sont désobligeants pour nous les élus, ils sont désobligeants pour les services, parce que contrairement à ce que vous avez dit, loin de reconduire l'existant, c'est tout le contraire qui s'est passé, mais bien sûr on ne l'avait pas vu. Vous n'avez pas vu tout le travail qu'on fait en fait... qui a été fait. En fait, on est reparti de 0, contrairement à ce que vous venez de dire. On est reparti de 0 et le Président le sait bien parce qu'on a fait quand même beaucoup de réunions. On est reparti d'une feuille blanche et on a essayé d'étudier toutes les possibilités. Et à partir de là, voilà le fruit de, j'allais dire, du travail de tout le monde. Alors je vais essayer de vous le démontrer. Je vais présenter... La démarche est commune entre les deux régies intéressées, même si elles sont indépendantes. On pourrait même imaginer qu'il y ait un déléataire qui fasse... qu'il soit responsable de l'eau potable, puis un autre de l'assainissement collectif. C'était un scénario envisageable donc, mais pour pas vous, pas perdre trop de temps, je vais essayer – la démarche étant la même – je vais essayer de vous expliquer la démarche de façon commune. Alors... Et puis après je viendrais sur la partie technique. Avec des petits focus spécifiques.

Alors déjà une première précision, je ne sais pas si vous avez vu dans les délibérations, là je me tourne vers les maires, vers les représentants des communes. Il y a 28 communes sur 34, nous ne sommes pas tous concernés, il y a 28 communes sur 34 pour l'eau et 28 communes sur 34 pour l'assainissement. Or ce ne sont pas les mêmes, ce n'est pas parce qu'il y en a 28, c'est un peu le hasard. Voilà, alors je vais quand même, je ne vais pas citer toutes les communes, mais je vais citer ceux qui ne sont pas concernés quand même parce que pour l'eau potable ne sont pas concernés : Pouilloux et Saint Romain-sous-Gourdon, puisque on sait bien, on siège ensemble au syndicat de l'Arconce. Ne sont pas concernés : Mary et Mont-Saint-Vincent. Alors là aussi on siège ensemble au syndicat de la Guye qui fournit l'eau. Ils ne sont pas concernés, là aussi je siège avec eux, c'est Perreuil, Essertenne puisque là c'est le SMEMAC, vous savez le syndicat de l'Autunois et du Couchois. Donc ça c'est pour l'eau. Pour l'assainissement, on n'est pas tous concernés, ne sont pas concernés par notre délibération : Mary, Marigny, Morey, Saint-Micaud pour une raison toute simple. C'est qu'il n'y a pas d'assainissement collectif, on est en assainissement individuel, donc forcément je dirais... Si un jour vous mettez l'assainissement collectif, vous seriez concernés, mais vous n'êtes pas concernés. Et puis nous ne sommes pas concernés non plus. Perreuil et Essertenne. Alors eux ont l'assainissement collectif, mais c'est une compétence du SMEMAC, donc Autunois Couchois. Voilà donc c'était... je voulais apporter cette précision, pour bien comprendre que nous ne sommes pas tous concernés au même niveau.

Alors sur la démarche maintenant, sur la démarche, non. Avant de parler de la démarche, je voulais parler de l'importance, de l'eau potable, ça tout le monde le sait, tout le monde se rend bien compte. J'insiste quand même parce qu'on est, j'ai eu pas mal de réunions sur le contexte qui est très inquiétant, du changement climatique, enfin changement, bouleversement climatique. Franchement et aujourd'hui on a de la ressource. Je pense que dans le mandat suivant, il y aura aussi de la ressource, mais rien ne garantit qu'on aura de la ressource. Et donc vous voyez l'importance de cette décision sur l'eau. Et puis sur l'assainissement. Sur l'assainissement, on pourrait se dire c'est moins important, ça n'est qu'une histoire de pollution du milieu, ce qui est déjà beaucoup quand même. Mais derrière l'assainissement, et ça on l'a toujours dit avec le Président, derrière il y a le développement de la Communauté Urbaine. On ne peut pas avoir de développement. Alors certes, il y a des impacts financiers, Monsieur LANDRE, mais il ne peut pas y avoir de développement, vous ne pouvez pas soutenir le développement de la Communauté Urbaine sans soutenir l'assainissement, ça va de pair. Si vous n'avez pas d'assainissement, si vous ne pouvez pas assainir ce que vous allez créer, et bien le préfet va vous dire non, vous ne pouvez pas le créer et c'est déjà le cas dans certains départements en France.

Voilà. Alors pour la démarche. La démarche vous l'avez dans la délibération. On donc vous avez compris que le contrat se termine. Notre contrat actuel le 31 décembre. Donc il a fallu qu'on passe par la case, ce qu'on appelle nous la CCSPL, la commission des services publics qui a donné... des services publics locaux, qui a donné son feu vert. Vous-même, nous-même, nous avons donné le feu vert le 11 avril 2024 et c'était une décision importante. On a choisi le mode de gestion et le mode de gestion, ça a été de reconduire la régie intéressée, mais non pas par facilité, loin de là. On a regardé toutes les solutions, tous les avantages, tous les inconvénients de chaque solution. Et on a reconduit

le contrat de régie intéressée.

Mais, attention, peut-être il y a un mot Monsieur LANDRE qui ne vous a pas marqué, il y a le mot dédié parce que ce n'est pas la même, ce n'est pas le même type de contrat que le contrat précédent. Précédemment c'était une société locale. Je pourrais vous donner des explications mais voilà, c'est une société dédiée pour une raison simple, c'est pour mieux contrôler les délégataires. C'est aussi simple que ça avec une société strictement dédiée à notre contrat. Le contrôle est plus facile, ce n'est en tout cas pas le mot, il est plus simple. Ensuite la décision qui avait été prise c'est 9 ans. C'est de repousser, c'est de... que ce contrat dure 9 ans. Alors pourquoi 9 ans ? Deux raisons, il faut quand même un certain temps pour amortir les amortissements, donc les investissements pardon donc ce n'est pas la seule raison. L'autre raison c'était l'idée de penser à nos successeurs. Nous ne voulions pas arriver en début de mandat et pas arriver en fin de mandat. Là c'est en fin de mandat, ce n'est pas... ce n'est pas parfait et surtout pas en début de mandat parce que les nouveaux conseillers communautaires – alors ça ne concerne pas le prochain mandat puisque ça repousse au mandat suivant, certains d'entre nous seront peut-être toujours là - c'est de mettre à mi-mandat de façon à ce que les nouveaux élus puissent faire un bilan. Ce qu'on a fait. On a travaillé bien sûr sur les bilans et puissent choisir leurs solutions. Voilà, donc 9 ans nous paraissaient la durée la plus pertinente. Alors, après ? Et bien on est passé... C'est pour ça que je parlais du service de la commande publique. On est passé par une mise en concurrence, comme la loi le prévoit et heureusement d'ailleurs, et donc la mise en concurrence a été faite de façon réglementaire. Et puis on a eu trois candidatures. Trois candidatures, c'est écrit dans la délibération. Une société qui n'est pas très connue. Puisqu'elle est plutôt locale dans l'Ain et dans le Rhône qui s'appelle la SOGEDO. Une autre beaucoup plus connue qui est Suez. Et puis une troisième qui est, j'allais dire naturellement, Véolia, qui sont les sortants. Véolia eau, compagnie générale des eaux. Il faut savoir que la SOGEDO, très rapidement quand elle a pris connaissance du dossier, elle, je pense que par une question de taille, elle n'a pas donné suite... Enfin, elle a demandé bien sûr à avoir communication, mais elle n'a pas donné suite, elle n'a pas fait d'offre. Plus compliqué, enfin plus intéressant, Suez eau France a fait acte de candidature, est allé loin dans la démarche. Il est allé jusque même la visite des installations tenues actuellement par Véolia et on fondait beaucoup d'espérance et Suez n'a pas déposé d'offres, malgré le fait que nous ayons reporté les dates des offres. Donc c'est pour dire qu'en fait on n'a pas eu le choix. Je suis désolé, il y avait... il n'y avait pas de choix puisqu'il n'y avait pas de concurrence.

À partir de là, on a fait et bien notre travail comme les élus font. C'est à dire qu'on est passé au stade de la négociation et en fait il y a eu des tours des négociations. Il y a eu trois tours des négociations. Les dates sont et c'est quand on dit tours de négociation, ce ne sont pas des moments faciles, puisqu'il faut faire des choix, discuter, et cetera. Et puis en plus on avait l'assistance de personnes compétentes, expérimentées, en plus de nos propres forces. Alors quels étaient nos objectifs ? Vous imaginez bien, l'objectif c'était : optimiser les charges, c'est à dire en fait pour nous c'était contrôler la sous-traitance. On souhaitait que la société dédiée fasse un maximum de travaux de façon à pouvoir mieux contrôler cette délégation. On souhaitait, vous vous en doutez bien, un équilibre technico économique, d'où les discussions financières. On souhaitait aussi la transparence de tous les systèmes d'information. J'y reviendrai. Et puis surtout, et ça, ça rejoint la diapositive que Jean-François JAUNET nous a présentée tout à l'heure, on souhaitait rendre les charges soutenables pour la collectivité. C'est à dire qu'à partir du moment où on savait où on allait du point de vue budgétaire, il fallait que dans la discussion, j'allais dire que les discussions tiennent dans cette enveloppe-là. Alors, les critères, vous les avez dans la délibération, les critères, mais, et ce sont les conséquences, les critères, ils sont assez classiques. Ce sont les conditions techniques, la qualité du service, les conditions financières pour que ça tienne bien dans nos budgets. Quelque chose d'important pour nous, c'est le service à l'usager, parce que ça se mesure. Et puis la gouvernance, la transparence, la fameuse société dédiée. Et puis aussi autre chose. Mais j'y reviendrai tout à l'heure. C'est quand même tout ce qui concerne le comment je dirais la sécurisation, notamment face aux cyberattaques. Je ne sais pas si vous avez vu, il n'y a pas très longtemps sur le Grand Chalon, certaines communes ont été livrées en bouteille d'eau, tout simplement parce qu'il y a eu des intrusions dans les systèmes. Donc ce n'était pas dans les systèmes informatiques, c'était physique. Mais aujourd'hui, la sécurisation devient un enjeu très important, parce que vous pouvez rentrer dans les systèmes et changer je ne sais pas moi les quantités de chlore ou des choses comme ça, c'est déjà arrivé dans le monde. Donc voilà, les critères. Alors, bien sûr les missions vous les connaissez. Les missions, elles sont différentes là cette fois dans l'eau et dans l'assainissement. Dans l'eau, c'est la production et puis la distribution, on y reviendra tout à l'heure. Et puis pour l'assainissement, et bien vous savez aussi, c'est la collecte des eaux usées, le transport et puis surtout le traitement et puis l'évacuation qui va avec. Voilà, voilà à peu près les critères. Voilà la démarche et là je voulais rentrer maintenant dans des choses un petit peu pratique pratiques et qui vont être intéressantes pour vous et puis, pour les abonnés.

C'est à dire qu'est-ce que ça va... La question c'est qu'est-ce que ça va changer pour les abonnés ? Parce que c'est à travers ça que nos habitants vont percevoir ces nouveaux contrats. Alors ils verront surtout au niveau de l'eau.

Alors sur l'eau, là on va rentrer dans le pratique pratique. Première chose, c'est la société dédiée que Veolia va créer, cette société dédiée va avoir un certain nombre de collaborateurs, donc c'est plus de 45 ETP pour l'eau. Rien

que pour l'eau. Ça veut dire 45 ETP, c'est plus de personnes que ça. Première chose, on voulait ça, c'est que 100% de ces personnels embauchent sur le territoire de la Communauté Urbaine. Ça veut dire qu'ils ont plus de chance d'habiter chez nous. Ça, ce n'est pas délocalisable. C'est... c'était important pour nous. Ce qui était important pour nous aussi, c'est qu'ils aient du matériel sur le territoire de façon à ce qu'ils puissent répondre assez rapidement. Mais encore plus important, c'est qu'on voulait que le sous-traitant... que les sous-traitants qui sont identifiés soient des sous-traitants de la Communauté Urbaine. Donc on voulait vraiment que cet emploi lié autour de l'eau reste bien sur la Communauté Urbaine. Ensuite, deuxième exigence qu'on avait, mais vous le connaissez, ce sont les engagements pour les urgences, et ça les maires le connaissent bien. Les interventions urgentes, d'autres non urgentes. Dans les interventions urgentes, c'est réparation sous quatre heures. Enfin voilà non urgentes, c'est réparation sous 48 heures. Donc ça, je suis sur l'eau là. Alors très important, c'était le niveau de performance. Vous savez qu'il y a ça... les gens sont très sensibles à, vous savez, ce qu'on appelle le rendement. Le rendement, c'est l'eau qu'on perd. Aujourd'hui, nous à la Communauté Urbaine, on est au-delà de 80%, ce qui est une très bonne... Faut aussi qu'on se félicite des choses qui marchent sur la Communauté Urbaine, plus de 80%. On est en dessous de la moyenne française, donc ça c'est bien. Mais ce qu'on a demandé dans le contrat au délégataire, c'est que quand on va terminer, donc dans 9 ans, c'est d'être à 85%. Et croyez-moi, c'est chaque fois, là, les pourcentages, c'est très difficile à obtenir. Le plus vous approchez des 100%, le plus c'est dur. Donc en fait, un objectif de 85%. Ça se mesure aussi dans l'indice linéaire de perte. On est on perd aujourd'hui 2 m³ par jour et par kilomètre parce qu'on a beaucoup de kilométrage et là on demande à passer à 1,77. Donc on a mis des objectifs de meilleure qualité. Ce que va retenir le grand public, c'est le point suivant : c'est qu'on va déployer le système de télérègle. Alors vous savez, c'est ce système qui est expérimenté sur Blanzy avec des antennes d'ailleurs un petit peu sur Montceau aussi, c'est le système. Alors la télérègle ça, vous comprenez ? En fait, c'est ni plus ni moins qu'un petit boîtier qui vient, un boîtier informatique qui vient se mettre sur les compteurs d'eau et qui permet la télérègle et qui permet une surveillance. Alors ce n'est pas seulement... comment vous expliquez ça... C'est pour préserver la ressource. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que les abonnés, alors après avoir réglé, il y a des réglages à faire, ils sont avertis en cas de consommation anormale. Et croyez-moi j'ai encore eu un appel d'une très grosse facture avant-hier d'une facture autour de 10 000 €. Donc ça n'arrivera plus, puisque le délégataire enverra un sms quand il verra une consommation, alors ça sera réglé par l'usager. Enfin voilà, c'est... je ne vais pas rentrer dans la technique, mais ça, c'est essentiel. Et la discussion qui a eu lieu, ça sera développée en quatre ans, sachant que dès la première année 55% de nos habitants seront couverts parce que ça paraît simple, mais c'est compliqué parce qu'il faut des systèmes d'antenne. Actuellement, par exemple, sur Blanzy, il y a des antennes à la mairie. Il y a des antennes sur le Gymnase Salengro à Montceau. Donc, il faut déployer les antennes, voir si ça marche, et cetera. Donc en quatre ans, on aura déployé la télérègle et donc dans l'idée de faciliter... de faire en sorte que l'usager de contrôler la ressource et faire en sorte que l'usager puisse surveiller aussi non pas sa consommation, mais en tout cas ses consommations anormales. Je vais aller plus vite maintenant. Il y a aussi des engagements sur le... ce qu'on appelle le géoréférencement des réseaux dans les communes urbaines. Parce que savoir exactement où sont les compteurs, où sont exactement, où passent exactement les réseaux d'eau en fait aussi. Ce que je vous disais tout à l'heure, c'est qu'on a un engagement sur la cybersécurisation qui devient obligatoire. Puisque l'eau est considérée comme un domaine extrêmement sensible. Donc ça c'est... et ça coûte très cher. Ça, je peux vous dire que ça c'est quelque chose qui coûte très cher de sécuriser tout ce qui est cyber. Et puis on a d'autres engagements sur la société dédiée avec un comité qui sera créé avec la Communauté Urbaine. Et puis quelque chose qui va parler à certains d'entre nous, c'est le volet insertion. Sur le volet insertion, on a un engagement très fort. On avait demandé bien sûr et en fait le délégataire est allé au-delà. Donc je j'ai quand même, je trouve que c'est une chance d'annoncer que rien que sur l'eau, il y aura aussi la partie assainissement, on aura 18700 heures d'insertion sur la durée du contrat et là-dedans le délégataire en réalisera 7501. Ça veut dire en clair qu'on a 11000 heures d'insertion qui seront et je rappelle qu'ils seront communautaires parce que c'est une compétence communautaire. Voilà, voilà ce que j'avais à dire sur la partie eau.

Sur la partie assainissement, je vous rassure, ça sera plus court. Juste dire quand même qu'il a fallu émettre des hypothèses sur 9 ans. L'hypothèse c'est que le nombre d'abonnés augmente légèrement 0,5% par an. Mais, par contre, on a bien pris en compte que la consommation d'eau baisse avec les économies qu'on préconise. Et on est parti donc sur une hypothèse d'une baisse de 0,2% par an.

Voilà. Si, une dernière chose quand même, ce sont les impayés. Là aussi... alors je vous rappelle, c'est une régie, ça veut dire que c'est... alors on a un système mixte, ça veut dire que le délégataire lui travaille sur les 120 jours, c'est à dire que dans les 120 jours, il a un objectif, c'est de récupérer un maximum de factures. Alors, je passe, mais il y a beaucoup... vous savez maintenant, par prélèvement bancaire, ça marche très bien et tout. Donc lui il doit au bout de 120 jours, il doit être... actuellement on est à 3,95% d'impayés, il doit baisser à 3,80. Et nous, à nous de nous occuper en tant que régie des 3,80 qui seront à régler.

Bien sûr, un fonds de solidarité est créé, ça va un peu de pair, y compris avec le travail sur la location eau.

Et puis une toute dernière chose, ce sont les données. Vous savez que les données c'est un peu le pétrole du futur. Toutes les données. Ce qu'on a voulu absolument, c'est que toutes les données qui seront recueillies, toutes les données alors, notamment par la télérègle, mais pas que, soient publiques pour nous. Ne soient pas privées au délégué. Que ça soit ce qu'on appelle interopérable, que ça soit accessible et qu'en fait nous ayons accès à toutes les données et qu'elles soient exploitables par nos propres systèmes d'information. Et croyez-moi, ça c'est assez rare et c'est important.

Je passe à l'assainissement, on va retrouver un petit peu les mêmes choses avec des chiffres inférieurs. Là c'est 24,5 ETP par an, toujours pareil, des sous-traitants qui sont chez nous. Les interventions, là on est sur deux heures et puis 40 minutes. On va retrouver alors les indices de performance qui sont différents. On a des indices de performance qui seront mis sur les systèmes les plus importants, c'est à dire Montceau, Torcy, c'est à dire Le Creusot, Torcy. Et puis Blanzy. Ce sont les trois systèmes les plus importants où là on demande au délégué de s'engager à réduire les eaux claires parasites, à réduire les volumes déversés. Voilà, j'essaie de résumer. Ce sont les mêmes choses. Alors, en matière d'insertion, je le dis là cette fois, c'est 19 300 dont 3000 par le délégué. Donc ça veut dire que là c'est un volume de plus de 16 000 heures à additionner aux autres. Donc on voit que le volet insertion est important et quelque part nous rassure. Voilà, je, regarde toute la partie technique, ce que j'avais un petit peu noté pour vous. Aussi, je n'ai pas trop parlé de développement durable, ce qui est un paradoxe, c'est le titre, c'est le titre de mon intervention. Juste vous dire qu'on a prévu de faire de fabriquer de l'électricité si je puis dire avec un tracker, ce qu'on appelle des trackers photovoltaïques. Vous savez c'est... je ne sais pas comment dire... ce qui se déplace avec le soleil et qui permet de... ce sont des panneaux photovoltaïques sur un tracker qui se déplace et qui permet de créer de l'électricité parce que vous savez qu'en assainissement, on a besoin de beaucoup d'énergie et beaucoup d'électricité.

Voilà pour conclure, ce qu'on vous demande, c'est ce qu'on vous demande, c'est que de retenir l'offre Véolia Eau, compagnie générale des eaux en tant que concessionnaire du service public d'eau potable sur les fameuses 28 communes dont j'ai parlé tout à l'heure. Et de la même façon donc bien sûr d'autoriser le Président à signer tous ces contrats. Et puis deuxièmement, de retenir l'offre de la société Veolia eau, compagnie générale des eaux en tant que régisseur intéressé du service public d'assainissement collectif sur les 28 communes dont j'ai parlé tout à l'heure. Et bien sûr de donner délégation au Président et je passerai peut-être ensuite à la 3ème qui est moins importante.

M. le Président.- Merci pour cette présentation. Alors j'ouvre les prises de parole. Eau, assainissement, c'est bon ? Personne ne prend la parole ? Je vais mettre aux voix.

M. le Président.- Sur la régie intéressée donc qui concerne l'eau potable, est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité.

Régie intéressée du service public de l'eau potable - Choix du concessionnaire et autorisation de signature du contrat

Le conseil décide :

- *D'approuver le choix de l'entreprise Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, en tant que concessionnaire du service public d'eau potable sur les 28 communes suivantes du territoire de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau : Blanzy, Le Breuil, Le Creusot, Les Bizots, Charmoy, Ciry-Le-Noble, Ecuisses, Génelard, Gourdon, Marigny, Marmagne, Montceau-les-Mines, Montcenis, Montchanin, Morey, Perrecy-les-Forges, Saint-Béain-Sous-Sanvignes, Saint-Eusèbe, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Laurent d'Andenay, Saint-Micaud, Saint-Pierre-de-Varennes, Saint-Sernin-du-Bois, Saint-Symphorien-de-Marmagne, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines, Torcy,*
- *D'approuver les termes du contrat de concession de service public et ses annexes,*
- *D'autoriser le Président à signer le contrat de concession de service public avec l'entreprise Veolia Eau – Compagnie Générale des eaux ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Sur l'assainissement cette fois, des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité. Merci.

Régie intéressée du service public de l'assainissement collectif - choix du concessionnaire et autorisation de signature du contrat

Le conseil décide :

- *De retenir l'offre de la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, en tant que régisseur intéressé du service public d'assainissement collectif sur les 28 communes suivantes du territoire de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau : Blanzy, Le Breuil, Le Creusot, Les Bizots, Charmoy, Ciry-Le-Noble, Ecuisses, Génelard, Gourdon, Marmagne, Montceau-les-Mines, Montcenis, Montchanin, Mont-Saint-Vincent, Perrecy-les-Forges, Pouilloux, Saint-Bérain-Sous-Sanvignes, Saint-Eusèbe, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Laurent d'Andenay, Saint-Pierre-de-Varennes, Saint-Romain-sous-Gourdon, Saint-Sernin-du-Bois, Saint-Symphorien-de-Marmagne, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines, Torcy ;*
- *D'approuver les termes du projet contrat de concession de service public sous forme de régie intéressée et ses annexes pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2034 ;*
- *D'autoriser le Président ou l'élu ayant délégation, à signer ce contrat ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Fonds Solidarité Logement - renouvellement de la convention de participation financière à intervenir avec le Département de Saône et Loire

M. le Président. - Le FSL, renouvellement de la convention. Jean-Marc FRIZOT.

M. Jean-Marc FRIZOT. - Alors ça sera beaucoup plus court. Le FSL, je pense que vous connaissez tous. C'est pour aider notamment à l'eau potable, des factures des gens qui travaillent. Ah....

M. le Président. - Ah, j'ai des élus, pardon... Doivent sortir Viviane PERRIN, je ne l'ai pas vu. Didier LAUBERAT n'est pas là. Évelyne COUILLORET, Lionel DUPARAY, Bernard DURAND. Voilà, on peut y aller.

M. Jean-Marc FRIZOT. - Oui, sur le FSL, on connaît, le fonds de solidarité logement, c'est j'allais dire pour des problèmes d'urgence, notamment pour régler des factures d'eau et d'assainissement souvent. Donc pourquoi on en parle maintenant ? C'est tout simplement parce que j'allais dire la précédente convention se termine et se termine tout simplement avec le contrat. En fait, elle va et cette nouvelle convention va débuter avec ce nouveau contrat et se terminera donc dans 9 ans. Enfin si toutefois le FSL existe toujours mais je pense que oui. Et donc en fait, on vous demande de délibérer pour donc c'est 0,2049 par abonné du service public d'eau potable. C'est une estimation d'environ 9 000,00 €. Donc c'est donc géré.... Bien sûr nous cotisons, mais le Conseil départemental cotise aussi et tous les acteurs autour de l'eau de façon à éviter les situations un peu catastrophiques. Juste dire que ça ne rentre pas du tout en concurrence avec notre propre allocation qui est différente. Là on est sur des situations, j'allais dire d'urgence et des situations très délicates, alors que le fond que nous avons créé, nous, s'applique automatiquement en fonction des revenus.

M. le Président. - Très bien. Merci. Des questions, des prises de parole ? Non, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Unanimité. Merci.

Fonds Solidarité Logement - renouvellement de la convention de participation financière à intervenir avec le Département de Saône et Loire

Le conseil décide :

- *D'approuver le projet de convention à intervenir avec le Département de Saône-et-Loire pour la participation financière de la CUCM au Fonds de Solidarité Logement ;*
- *D'autoriser le Président ou l'élu ayant délégation en la matière à signer ladite convention et tout document afférent,*
- *De prélever la dépense correspondante sur les crédits des lignes des budgets prévues à cet effet.*

Observations : Etant précisé que Madame Evelyne COUILLORET, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Bernard DURAND, Monsieur Didier LAUBERAT, Madame Viviane PERRIN, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

4. Propriétés boisées sous régime forestier - Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026

M. le Président.- Sans présentation, on peut faire rentrer nos collègues s'il vous plaît. Sans présentation cette fois, l'état d'assiette, d'évolution et destination des coupes de l'année. Alors on parle de propriétés boisées sous régime forestier. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci. Unanimité.

Propriétés boisées sous régime forestier - Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026

Le conseil décide :

- *D'approuver l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour la parcelle 18 (Bois des Ranches), sur la commune de BLANZY, d'une surface de 9,51 ha, pour laquelle une coupe irrégulière est proposée par les services de l'Office National des Forêts, avec pour priorité » de sécuriser les abords de sentier ;*
- *D'approuver la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois et des chablis de l'exercice 2026, pour la parcelle 18, à savoir feuillus sur pied destinés à la vente comme bois de chauffage (en contrat BIBE) et bois d'œuvre (en concurrence) ;*
- *D'autoriser le Président à adapter la destination des produits, en cas d'évolution de l'état sanitaire, des besoins en affouage ou d'une différence importante du martelage par rapport aux prévisions ;*
- *D'autoriser le Président à signer les documents afférents,*
- *D'inscrire la recette sur le budget correspondant*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VII - PROXIMITE

1. Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux

M. le Président.- Et enfin le dernier sujet, l'attribution de fond de concours. Yohann CASSIER.

M. Yohann CASSIER.- Merci Président. Donc 36 dossiers vous sont présentés ce soir, avec 11 dossiers en investissement, 25 dossiers en fonctionnement, qui sont le fruit de 3 réunions organisées par la Commission : les 27 mai, 2 septembre et tout dernièrement une réunion délocalisée à Saint-Pierre de Varennes qui était le 12 juin. Nous en profitons - je salue les membres de la Commission - pour saluer le maire qui nous a formidablement bien accueilli. La brioche était au rendez-vous. Voilà.

M. le Président.- C'est tout l'intérêt...

M. Yohann CASSIER.- ...des réunions délocalisées.

M. le Président.- des réunions délocalisées, d'ailleurs voilà.

M. Yohann CASSIER.- On a eu droit à une petite visite guidée. C'était parfait et on remercie bien évidemment l'ensemble des services et qui ont bien œuvré pour nous permettre de vous présenter ce soir 36 dossiers complets. A savoir tout de même et il est important que vous le notiez dans vos agendas, la prochaine réunion se déroulera début janvier et au regard des élections, on risque de ne pas se retrouver avant quelques mois. Donc si vous avez des dossiers en attente, n'hésitez pas à les déposer au plus tard à la fin de l'année pour qu'en janvier - je crois que la réunion sera tout début janvier - pour vous permettre de pouvoir avoir les crédits suffisants pour la suite. Voilà les éléments que j'avais à vous communiquer donc on vous demande de bien vouloir en délibérer.

M. le Président.- Merci des questions. Prise de parole ? Non ? Oui. Roger BURTIN.

M. Roger BURTIN.- Oui. Merci Monsieur le Président. Il y a beaucoup de choses qui ne vont pas sûrement, mais il y en a aussi qui vont bien. Je pense qu'il faut quand même le signaler et le faire remarquer. Je parle justement des fonds de concours, ce dispositif qui est plus qu'intéressant pour les communes rurales. Pour l'ensemble des

communes rurales, je crois que sans ce dispositif on aurait beaucoup de difficultés. Moi, personnellement, à titre personnel, j'aurais beaucoup de difficultés à entretenir ces chemins ruraux et je pense que l'ensemble des communes rurales connaissent le même sort. Et puis je veux dire aussi, ça permet quand même non seulement de les entretenir, mais de ça permet à ceux qui... le touriste, les promeneurs qui se promènent dans nos campagnes, qui admirent les paysages, si c'est entretenu, c'est quand même un peu plus intéressant à visiter, alors merci à la Communauté pour cet effort et je formulerais le vœu : c'est que ça continue encore dans les années à venir, dans la prochaine mandature. Mais je n'ai pas trop d'inquiétude à ce sujet-là. Merci.

M. le Président.- Merci, merci beaucoup. Alors Roger BURTIN travaille en plus beaucoup sur les sujets de mutualisation et il fait un travail remarquable. Je tiens à saluer le travail de Roger BURTIN avec les services bien entendu. Alors l'affaire des chemins ruraux, c'est vrai que je vous ai tous interrogés un par un, tous sans exception, lors de mes visites ou de nos rencontres. Ce que je voulais savoir quand même, avec Yohann CASSIER, on s'était interrogés, hein ? On s'est dit, est-ce que finalement ce fonds correspond toujours aux attentes des maires ? Quoi ? Il fallait s'interroger. Il faut se poser la question quand on arrive à la fin du mandat. Il y a des questions à se poser quand même. Et donc je vous ai interrogé. Yohann CASSIER avait fait un travail et des propositions d'ailleurs intéressantes, pour voir un petit peu comment ça peut évoluer. Je rappelle que ce fonds, nous l'avions utilisé à un moment donné, rappelez-vous, et ça, avait été bien utilisé pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux, vous rappelez ? Donc voilà. Je disais, est-ce que ça pouvait éventuellement aller vers autre chose ? Bon, il y a des réflexions, mais en tout cas de manière unanime, vous m'avez tous dit : nous, on veut que ça continue unanimement. Alors, il peut y avoir des évolutions, mais ça on en discute ensemble. Mais en tout cas c'est pour que le fonds soit le mieux utilisé possible. En fonctionnement, on sait qu'il n'y a pas de problème. En investissement, des fois, c'est un petit peu plus compliqué. Bah parce que la commune, elle n'a pas forcément, elle, la moitié de la somme à mettre sur un investissement alors que la Communauté va donner l'autre moitié. Et c'est donc sur l'investissement... Ce n'est pas simple mais en tout cas la volonté que ces fonds de concours durent encore les années suivantes, elle est réelle. Alors moi, je ne lis pas dans les boules de cristal donc je ne sais pas ce qu'il en sera dans quelques temps. Mais en tout cas à mon niveau, j'ai des idées précises là-dessus qui font qu'il faut que ça continue bien entendu. Voilà. Merci. C'est bon ? Alors je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Je vous remercie. Nous avons terminé l'examen des délibérations et notre conseil. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée. À bientôt.

Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux

Le conseil décide :

- *D'approuver le versement des fonds de concours tel que présenté dans le rapport ci-dessus ;*
- *D'imputer les sommes sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

- :- :- :- :- :-

(L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée 21h30)

David MARTI

Président



Michel CHARDEAU

Secrétaire de séance

